

Université de Sherbrooke
Faculté des lettres et sciences humaines
Département de philosophie et d'éthique appliquée

LA CONNAISSANCE COMME NORME DE L'ASSERTION
SELON TIMOTHY WILLIAMSON

Vincent Lizotte

Mémoire de maîtrise en philosophie (MA)

Sous la supervision de
Yves Bouchard

Mai 2012

© Vincent Lizotte



Library and Archives
Canada

Published Heritage
Branch

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Direction du
Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

ISBN: 978-0-494-95153-8

Our file Notre référence

ISBN: 978-0-494-95153-8

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

Canada

Composition du jury

LA CONNAISSANCE COMME NORME DE L'ASSERTION

SELON TIMOTHY WILLIAMSON

Vincent Lizotte

Ce mémoire a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Yves Bouchard, directeur de recherche

Département de philosophie et d'éthique appliquée, Faculté des lettres et sciences
humaines

André Lacroix

Département de philosophie et d'éthique appliquée, Faculté des lettres et sciences
humaines, Université de Sherbrooke

Alain Létourneau

Département de philosophie et d'éthique appliquée, Faculté des lettres et sciences
humaines, Université de Sherbrooke

Résumé

Ce mémoire a pour objectif de clarifier la position de Timothy Williamson dans la problématique de la norme de l'assertion. Le premier chapitre permet de circonscrire la perspective strictement épistémologique adoptée par Williamson. Le second chapitre met en relief trois thèses de Williamson qui portent sur la connaissance et permet de dégager les grandes lignes de l'explication épistémique qu'il propose pour l'assertion. La première de ces thèses fait de la connaissance la norme de l'assertion dans le sens où la connaissance est la seule règle constitutive de l'assertion. La seconde thèse examinée fait de la connaissance un état mental factif. Il s'agit d'un état mental particulier qui met en relation causale le monde et l'esprit. La dernière thèse mise en relief défend l'idée selon laquelle la connaissance est équivalente aux éléments probants de l'agent. Le mémoire a pour objectif de démontrer que ces thèses comprises ensemble impliquent que la position de Williamson est radicalement réaliste, invariantiste et externaliste. Le troisième et dernier chapitre cherche à contraster la position de Williamson avec celle de Keith DeRose dans le but de clarifier les conséquences conceptuelles de l'analyse de Williamson. Les principales conclusions à tirer du mémoire sont les suivantes : l'explication épistémique de l'assertion apportée par Williamson est à la fois robuste, informative et ne peut être importée que dans un cadre radicalement réaliste.

Explication épistémique de l'assertion, EEA

Explication épistémique de l'assertion relativisé, EEA-R

Force de la position épistémique, FPE

Règle de la connaissance, RC

Assertabilité garantie

Réalisme épistémologique

Invariantisme

Externalisme

Table des matières

Introduction	3
Chapitre 1	
1. La justification d'une perspective épistémologique	9
1.1 Le rejet de la suffisance de la perspective sémantique d'Engel	10
1.1.1 La vérité comme critère minimum de rationalité.....	11
1.1.2 La vérité comme critère minimum d'assertabilité.....	16
1.1.3 Une objection antiréaliste.....	18
1.2 Le rejet de la consistance de la perspective pragmatique de Grice	20
1.2.1 Le principe de coopération et ses maximes.....	21
1.2.2 Les inconsistances permises par les implications conversationnelles.....	25
1.2.3 Le caractère annulable de l'implication conversationnelle.....	25
1.2.4 Le caractère parasitaire de l'implication conversationnelle.....	26
1.3 La justification épistémique est insensible aux conditions pragmatiques	28
1.3.1 Fantl et McGrath.....	29
1.3.2 Weatherson.....	31
Conclusion	34
Chapitre 2	
2. Connaissance et assertion selon Williamson	36
2.1 La position de Williamson	36
2.1.1 La connaissance est la règle constitutive spécifique à l'assertion.....	37
2.1.2 La connaissance est un état mental factif.....	43
2.1.3 La connaissance est équivalente aux éléments probants.....	47
2.2 Trois arguments en faveur de l'EEA et de la RC correspondante	58
2.3 Deux explications concurrentes à l'EEA expliquées et rejetées	64
Conclusion	69
Chapitre 3	
3. La lecture contextualiste de DeRose	71
3.1 La position de DeRose dans la problématique de la norme de l'assertion	71
3.1.1 L'emprunt et la relativisation.....	73
3.1.2 Objection générale contre le contextualisme et EEA-R pour y répondre.....	76
3.1.3 Usage de l'EEA-R pour fonder le contextualisme.....	81
3.2 La comparaison entre l'EEA et l'EEA-R	83
3.2.1 Caractère tacite des conditions de vérité selon DeRose.....	85
3.2.2 Les difficultés que représente la métaconnaissance pour DeRose.....	87
3.2.3 Le difficile traitement du scepticisme.....	88
3.2.4 Une distinction entre deux niveaux de garantie épistémique.....	91
Conclusion	93
Conclusion du mémoire	95
Références	98

Introduction

1. Problématique générale

L'objectif général de ce mémoire est d'explorer le lien entre assertion et connaissance, et plus particulièrement la thèse qui fait de la connaissance la norme de l'assertion. La difficulté principale consiste dans l'articulation de deux ordres d'analyse, soit la philosophie du langage et l'épistémologie. Du point de vue de la philosophie du langage, l'assertion est généralement envisagée comme étant conditionnée par la vérité. Ainsi, lorsqu'un locuteur asserte un énoncé, dans des conditions ordinaires, cela implique qu'il considère cette proposition comme vraie. Du point de vue épistémologique, la connaissance, en général, est analysée sans égard aux conditions linguistiques de son expression. En faisant de la connaissance la norme de l'assertion, on place en relation ces deux perspectives, en faisant de l'une la condition de l'autre.

Quelles sont les conditions à satisfaire pour asserter correctement une proposition p quelconque ? La simple vérité de p est-elle suffisante pour justifier l'assertion de p ? Sinon, suffit-il que l'assertion soit rationnelle ou utile ? Devrions-nous exiger encore davantage, ou moins ? Considérons ces différentes assertions : *il fera beau demain, si p alors q , je sais que mon nom est Vincent, Yves sait que mon nom est Vincent, je sais que je sais que p , je crois savoir que p , $F = ma$ et tous les corbeaux sont noirs*. Est-ce que toutes ces assertions répondent aux mêmes conditions ? Il est plausible qu'une analyse formelle des conditions assertoriques soit à distinguer d'une analyse moins structurelle et plus naturelle. Les assertions qui sont faites à la première personne n'ont peut-être pas les mêmes conditions à satisfaire que les assertions à la troisième personne. Quelles sont les

conséquences, s'il y en a, pour un agent qui asserte sans respecter les conditions spécifiques à son assertion ? Ces questions ont un point en commun. Elles posent toutes, à leur manière, le problème de la source de la normativité de l'assertion: sous quelles conditions peut-on asserter p ? Cette dernière question orientera l'ensemble du mémoire.

2. Cadre spécifique du mémoire

Timothy Williamson offre une explication originale qui permet une analyse normative et strictement épistémologique de l'assertion. Les résultats de cette analyse sont informatifs et permettent d'élucider la signification et la fonction de notions comme état mental, éléments probants, assertabilité garantie, réalisme épistémologique, externalisme et bien d'autres. Cette exploration est originale en ce qu'elle autorise l'utilisation du concept de connaissance dans le travail d'élucidation des autres notions. L'explication de Williamson est centrale au présent mémoire puisque Williamson est, à mon avis, un point de repère majeur dans la problématique de la norme de l'assertion, du moins en épistémologie. Et comme l'explication de Williamson est centrale à la problématique de la norme de l'assertion, ceux qui veulent aborder cette problématique doivent en quelque sorte tenir compte sa position.

C'est d'ailleurs le cas de Keith DeRose, qui en tient compte d'une manière particulière. C'est-à-dire qu'il emprunte une partie de l'explication de Williamson puis la relativise dans un cadre contextualiste. Le présent mémoire a comme objectif d'éclaircir la position de Williamson et une façon d'y arriver est de la contraster avec la position de DeRose. Il sera défendu que l'emprunt que fait DeRose à Williamson compromet la position de chacun des auteurs. L'objectif est de mieux distinguer l'explication de

Williamson des explications concurrentes. De ce point de vue, l'explication de DeRose doit être envisagée comme un repoussoir à la position de Williamson.

L'évaluation de l'acte assertorique s'opère par le biais de la satisfaction de certaines contraintes. L'analyse standard de l'assertion (Hindriks 2007, 393) propose un lien étroit entre l'assertion et la croyance, faisant de l'assertion l'expression linguistique de nos croyances. En ce sens, Hindriks propose une analyse de la problématique de la norme de l'assertion qui est à la fois normative et descriptive, c'est-à-dire qu'il est engagé dans le processus de description de l'assertion réussie :

In contrast to [KR]¹, the belief-expression analysis is a descriptive rather than a normative analysis. It does not mention a normative requirement or rule. Instead, it provides a set of descriptive necessary and sufficient conditions for assertion. In other words, [BE]² opens what [KR] treated as a black box. It provides a descriptive characterization of assertions independent of the rules that apply to it. Hence, the former is more informative than the latter, at least in this respect (Hindriks 2007, 401).

Williamson choisi de traiter la problématique de la norme de l'assertion d'un point de vue strictement normatif. En ce sens, si les contraintes sont satisfaites, l'assertion est réussie, pleinement légitime, et permet le transfert de la connaissance. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que le présent mémoire aborde l'aspect descriptif des assertions et leurs conditions d'existence. Nous faisons ici le pari qu'il est aisé de reconnaître l'existence d'une assertion, mais qu'il peut être difficile et spécifiquement intéressant d'évaluer les

¹ Hindriks fait ici référence à la règle de la connaissance (RC) proposée par Williamson, la *Knowledge Rule* (KR).

² L'acronyme (BE) réfère à l'analyse selon laquelle l'assertion est l'expression de nos croyances, *Belief-Expression Analysis of Assertion*.

conditions de satisfaction de l'assertion *réussie*.

Plusieurs possibilités viennent à l'esprit lorsqu'il s'agit d'identifier une norme de l'assertion. Par exemple, Goldberg (2009) répertorie quatre règles spécifiant les conditions d'assertabilité. La première à y figurer est celle de la connaissance (*Knowledge Rule*) (Williamson 2000); *on ne doit asserter p que lorsque l'on sait que p*. On y retrouve ensuite la règle de la justification (Kvanvig 2003); *on ne doit asserter p que lorsque l'on est justifié de croire que p*, la règle de la croyance sur la connaissance (Adler 1996); *on ne doit asserter p que si l'on croit savoir que p*. Et finalement, celle de la justification de la croyance sur la connaissance; *on ne doit asserter p que lorsque l'on est justifié de croire que l'on sait que p*. Les deux auteurs principaux concernés par ma problématique, Williamson et DeRose, défendent tous les deux la règle de la connaissance (KR). Non seulement ils acceptent le point de vue strictement normatif, mais ils choisissent une perspective strictement épistémologique pour évaluer la qualité d'une assertion. Ils interprètent néanmoins la règle de la connaissance différemment de telle sorte qu'ils reproduisent le débat opposant une interprétation réaliste et antiréaliste du concept de vérité. Ils sont en fait, selon leur perspective épistémologique respective, invariantiste et contextualiste. Une présentation des perspectives concurrentes sur la problématique de la norme de l'assertion permettra de rendre explicite le traitement épistémologique que propose Williamson. On peut donc s'attendre à ce que le mémoire justifie la perspective épistémologique choisie par Williamson et qu'il mette en relief la robustesse et la valeur informative de son explication dans la problématique de la norme de l'assertion. Une grande partie de cette mise en valeur est rendue possible par l'effet de contraste que permet l'analyse de la position de DeRose.

3. Plan d'analyse

L'objectif n'est pas de défendre l'idée selon laquelle la position de Williamson est la seule valable, mais bien d'en explorer la teneur afin d'en rendre explicite la force et les gains informatifs. Le premier chapitre présentera une réflexion sur la perspective normative appropriée pour aborder la problématique, sur le type de normativité en jeu. Deux perspectives seront à la fois présentées et rejetées. On ne cherchera pas à nier la possibilité d'une évaluation normative différente, mais plutôt à permettre une investigation sur résultats et les conséquences d'une évaluation purement épistémique de l'assertion *réussie*.

Le second chapitre portera spécifiquement sur l'explication proposée par Williamson. Il affirme que la connaissance est la seule norme épistémologique de l'assertion. Le chapitre explicitera les principales thèses et arguments en faveur de ce traitement. L'objectif du chapitre est de mettre en relief la force explicative et la robustesse de la position de Williamson.

Le troisième et dernier chapitre met en contraste la position de DeRose à celle de Williamson. L'objectif est de permettre la mise en relief de certaines particularités dans la position de Williamson. Pour y arriver, une description sommaire de la position de DeRose dans la problématique de la norme de l'assertion est suivie d'une comparaison entre les résultats de Williamson et ceux de DeRose. Les conclusions montreront que l'explication épistémologique de l'assertion de Williamson est supérieure en ce qu'elle est plus robuste et plus informative du point de vue normatif.

Les conclusions du mémoire seront modestes. Il y sera montré que l'explication épistémologique de l'assertion de Williamson n'est pas compatible avec une conception

antiréaliste de la vérité. Son explication épistémologique de l'assertion ne peut être importée que dans un cadre strictement réaliste. Dans ce cadre, cependant, son explication est à la fois robuste et nous informe bien sur le rôle qu'a et doit avoir la connaissance dans nos pratiques assertoriques.

Chapitre 1

1. La justification d'une perspective épistémologique

Le but du premier chapitre est de justifier la perspective épistémologique adoptée par Williamson. Une justification est nécessaire puisqu'une telle orientation sur le problème de la norme de l'assertion est inhabituelle. Dans la littérature philosophique pertinente, les perspectives standards pour traiter le problème de la norme de l'assertion sont sémantiques et pragmatiques, comme on l'observe respectivement chez Pascal Engel en philosophie de la logique et chez Paul Grice en philosophie du langage. La perspective sémantique d'Engel défend un point de vue selon lequel la vérité permet de justifier les assertions d'un agent qui cherche à être rationnel. La perspective pragmatique de Grice permet à l'utilité d'un énoncé d'affaiblir la contrainte de la vérité pour justifier son utilisation dans une conversation. Ces perspectives ne sont pas ici abandonnées ou entièrement rejetées, mais reléguées au second plan, c'est-à-dire que Williamson (2000) importe le problème en épistémologie et fait de la connaissance la norme et la règle constitutive³ spécifique à l'assertion. Pour quelles raisons Williamson juge insuffisantes les conditions sémantiques et pragmatiques pour normer l'assertion et pourquoi soutient-il que les conditions proprement épistémologiques sont prépondérantes dans le traitement de cette problématique ? Cette approche épistémologique sera directement soutenue par trois éléments : (1) le caractère insuffisant de l'approche sémantique de Pascal Engel, (2) l'inconsistance logique que permet la perspective pragmatique de Grice et (3)

³ La notion sera développée au chapitre suivant mais l'idée générale est qu'une règle est constitutive lorsqu'à elle seule elle représente toutes les conditions de satisfaction de l'action évaluée. Si la connaissance est la règle constitutive de l'assertion, cela signifie que respecter cette règle c'est respecter l'ensemble des conditions nécessaires à l'assertion épistémologiquement garantie.

l'indépendance entre la justification épistémique (garantie) et la sensibilité pragmatique, tel que proposé par Brian Weatherston. Les conséquences de ces trois éléments motivent directement l'entreprise de Williamson. Son but est de rendre à l'épistémologie la force normative qu'elle a vraiment, c'est-à-dire la force de *garantir* une assertion. Cette perspective permet de laisser à la connaissance son importance, ne pas la subordonner à d'autres concepts comme l'utilité, la croyance, la vérité ou la justification. Ce rapport étant renversé, la connaissance cesse d'être ce que nous cherchons à expliquer pour devenir ce qui permet d'expliquer nos comportements. Les éléments du premier chapitre soutiennent cette perspective. Il ne s'agit donc pas d'une pétition de principe, mais d'une supposition méthodologique en faveur de l'épistémologie qui permet une investigation et des résultats informatifs pertinents, une *garantie* sur l'assertion.

1.1 Le rejet de la suffisance de la perspective sémantique d'Engel

Williamson (2000) défend l'idée selon laquelle l'effet normatif de la vérité est trop faible pour satisfaire l'ensemble des conditions spécifiques à l'assertion garantie. En effet, il arrive qu'une assertion soit vraie sans être garantie. Je mettrai en évidence les raisons que j'ai de croire que, bien que la vérité soit nécessaire pour normer correctement l'assertion, c'est-à-dire que nous ne pouvons nier l'effet normatif du vrai, Williamson a raison de soutenir qu'il existe au moins une autre condition spécifique à satisfaire pour garantir l'assertion et que celle-ci est prépondérante. Cette condition est épistémique. Autrement dit, il faut savoir que l'énoncé est vrai pour avoir la *garantie* recherchée. La constatation de cette condition supplémentaire conduit à accepter l'idée selon laquelle la vérité ne peut pas être la règle constitutive spécifique aux actes assertoriques. Engel est

conscient de la limite de sa norme aléthique. Je procéderai au rejet de la suffisance de la perspective sémantique d'Engel en deux étapes. Je montrerai d'abord quelle est la signification de la vérité chez Engel pour ensuite mieux en établir les limites de sa force normative et les raisons pour lesquelles je défens le traitement de Williamson. Une de ces raisons concerne le fait qu'il cherche une norme et une règle plus contraignante pour *garantir* l'assertion. Je répondrai ensuite à une objection qui porte sur la notion de vérité telle qu'utilisée par Engel.

1.1.1 La vérité comme critère minimum de rationalité

Selon Engel, la condition à satisfaire pour être rationnellement justifié dans l'assertion d'un énoncé est qu'il soit vrai. Celui-ci explique le sens selon lequel la vérité a cet effet normatif :

But saying that there is a norm of truth for everyday speech does not signify that we must always state the truth or that it is the supreme goal of our inquiries. [...] I am perfectly ready to agree with Rorty that the ordinary concept of truth has nothing normative about it in the proto-ethical sense of normative that he decries. What I want to say is simply that truth is a norm of assertion (and of belief) in the sense in which, for any belief whatsoever, it is an objection against this belief to say that it is false and that it is normal (in the sense that it is the rule) to try to revise it. It is, if you like, a conceptual norm and not an ethical or epistemological norm (Rorty and Engel 2007, 21).

Ainsi, le vrai est pour Engel ce qui norme la pratique de l'assertion d'un agent qui cherche à être rationnel. La vérité d'un énoncé suffit à garantir l'assertion du point de vue de la logique conceptuelle. Dans ce contexte formel, la fausseté d'un énoncé justifie entièrement la critique sémantique qui peut être adressée à l'agent qui l'asserte.

Imaginons donc le faux comme règle de la critique sémantique et le vrai comme règle de la justification sémantique. Ces règles seraient respectivement formulées comme les suivantes : « ne critique que ce qui est faux » et « n'asserte que ce qui est vrai ». Malgré ces suggestions, les auteurs qui traitent des problématiques philosophiques exploitant la notion de vérité se trouvent confrontés à certains problèmes concernant sa signification. Ces problèmes introduisent le débat qui porte sur ce qui rend vrai un énoncé. Certains prétendent que la vérité dépend d'une manière prépondérante des choix et des conventions en usage dans le contexte conversationnel; ils sont antiréalistes. D'autres prétendent que la vérité dépend d'une manière prépondérante de l'état du monde auquel correspond l'énoncé; ils sont réalistes. Il existe plusieurs positions nuancées et celle de Pascal Engel en est une :

Une nouvelle confrontation apparaît entre la théorie conventionnaliste de la vérité logique, qui réduit leur nécessité à l'adoption de conventions sur le sens des signes, et la théorie réaliste, qui traite ces vérités comme une variété spéciale de vérités factuelles. Cette confrontation réintroduit l'opposition entre l'antiréalisme et le réalisme en sémantique, que je tranche en faveur d'une position intermédiaire, que j'appelle conventionnalisme minimal (1989, XXI).

Je soutiens qu'une prépondérance est ici nécessaire. C'est-à-dire qu'il est attendu que toute position dans ce débat ne peut tenir pour prépondérante seulement ce qu'il y a de conventionnel ou seulement ce qu'il y a de factuel dans la vérité. Le conventionnalisme d'Engel est minimal en ce qu'il refuse la prépondérance des choix et des conventions lorsque vient le temps de définir la vérité. La théorie de la vérité sur laquelle s'appuie Engel exige que nous respections les règles élémentaires de la logique classique qu'il considère comme nécessaires, pas simplement conventionnelles :

J'ai essayé de montrer que ce caractère conventionnel des vérités et des lois logiques n'impliquait pas qu'elles soient de pures conventions, que nous aurions la liberté de choisir ou de modifier à notre gré. Les conventions que nous adoptons sont contraintes par une réalité qui existe indépendamment de nous. En ce sens, j'ai défendu une conception réaliste de la nature de la logique (Engel 1989, 416).

Pour faire face à ces questionnements sur la nature de la vérité, Engel soutient l'existence d'un certain nombre de règles logiques, à statut particulier. Le statut quasi-ontologique de ces règles vient de leur nécessité logique et cette constatation rend impossible la remise en question de leur signification dans le système. Engel les accepte comme axiomes et, à l'aide des règles de transformation (substitution des identiques), défend la notion de validité logique dans un langage, c'est-à-dire qu'il montre comment une sémantique formelle permet de faire des raisonnements valides et d'exclure les raisonnements invalides à l'intérieur de ce langage. En effet, la structure de ces règles est telle qu'elle prohibe l'introduction de la fausseté à partir de ces vérités logiques élémentaires et permet de construire l'ensemble des phrases vraies possibles dans ce langage. Selon cette conception réaliste de la logique, les règles de la logique classique rendent explicites les *conditions de vérité* des énoncés du langage. Afin de rendre plausible la détermination des conditions de vérité, quatre thèses conjointes soutiennent le réalisme des règles de la logique classique :

(a) la conception vériconditionnelle de la signification, (b) l'adoption du principe de bivalence, (c) l'admission de vérités transcendantales [...] et (d) une conception holiste du langage (Engel 1989, 170). [...] Si les thèses (a), (b) et (c) sont elles-mêmes indépendantes, comme tend à montrer ce qui précède, c'est sur la question du holisme que doit porter la véritable divergence entre le réaliste et l'antiréaliste (Engel 1989, 173).

Acceptons pour le moment que la perspective sémantique d'Engel est réaliste en ce sens, bien qu'il existe des objections possibles pour chacune de ces thèses. Prises ensembles, ces thèses reçoivent une objection d'ordre plus générale qui porte sur le caractère holiste du langage de la logique. L'objection spécifique que le travail qui consiste à (1) mettre en rapport *l'ensemble* des vérités logiques afin de prouver la consistance du langage et à (2) déterminer la signification de chaque assertion à partir des axiomes, est un travail infini, inachevable. L'objectif du mémoire n'est pas de répondre à cette objection sur le caractère holiste ou non des langages mais bien de préciser le sens selon lequel la contrainte sémantique est guidée par une logique réaliste et holiste. Pour ce faire, Engel s'appuie sur Tarski. La théorie tarskienne de la signification de la vérité et son caractère récursif sont acceptés par Engel et garantissent la consistance logique dans ce langage :

Une théorie de la vérité prendra la forme d'une liste de clauses, définissant, pour chaque expression primitive du langage, ses conditions de vérité. Elle devra satisfaire ce que Tarski appelle la « condition d'adéquation matérielle » d'une théorie de la vérité, c'est-à-dire que les clauses devront avoir la forme du célèbre

« la neige est blanche » est vrai si et seulement si la neige est blanche

où la phrase située à gauche du biconditionnel est une phrase du langage-objet, et la phrase située à droite une phrase du métalangage dans lequel est énoncée la théorie de la vérité (1989, 79).

Définir ainsi chacune des expressions primitives possibles d'un langage-objet permet d'obtenir les conditions de vérité des expressions complexes possibles dans ce langage. Les expressions complexes sont composées d'expressions simples liées par des connecteurs logiques définis de la même manière. La signification des connecteurs

logiques se vérifie par les tables de vérité de la logique propositionnelle qui *fixent* les conditions de vérité des connecteurs. Par exemple, la phrase « cette conjonction est vraie si et seulement si chacun de ses termes l'est aussi » exhibe précisément le type de définition qu'utilise la logique pour fixer la signification des connecteurs. Ces définitions permettent de vérifier la validité des expressions complexes car la validité de celles-ci dépend directement de la vérité des expressions simples qui les composent :

On a ainsi défini *récurivement* la vérité [...] à partir des conditions de satisfaction des expressions primitives du langage. [...] Une théorie de la vérité prenant cette forme est donc un ensemble d'axiomes, à partir desquels on peut, par substitution, dériver toutes les phrases vraies du langage-objet. Appelons une telle théorie une *théorie-T* (parce qu'elle est conforme à la « Convention T » (Engel 1989, 81-82).

La convention T de Tarski s'exprime ainsi (T) « S » est vrai ssi S et permet cette définition récursive qui crée le lien entre les définitions du métalangage et les significations du langage-objet. Le point d'Engel est de montrer que les règles de la logique sont toutes conjointement nécessaires pour permettre une évaluation de la consistance, et ne peuvent opérer que si nous supposons que la thèse holiste tient :

Le point crucial des propositions avancées par Davidson est que les conditions de vérité s'appliquent à une structure *holistique* du langage considéré. La signification dans une langue naturelle est, selon Davidson, holistique : le sens d'une phrase isolée ne peut être déterminé et compris indépendamment du sens des *autres* phrases du langage, et par conséquent de la manière dont les éléments qui les composent font une contribution systématique, récurrente, aux conditions de vérité des phrases de l'*ensemble* du langage (Engel 1989, 150).

Admettons que la thèse holiste soit juste. La limite de notre connaissance de ce langage, c'est-à-dire l'aptitude qu'a l'agent de prendre en compte l'*ensemble* des règles et de leur

nécessité, est ce qui entraîne les inconsistances logiques dans les langages naturels et formels. La conséquence est qu'il faut, en plus d'accepter les axiomes permettant de détacher par *modus ponens* d'autres vérités, accepter aussi les règles de transformation qui permettent cette détachabilité pour y arriver. Le défi devient alors, selon Engel et Davidson, de montrer comment on peut, à partir d'un nombre défini d'axiomes ayant le statut de règle nécessaire, en venir à une infinité de significations, suffisantes pour exprimer les pensées de tous les jours. Engel entérine la réponse offerte par Tarski qui est aussi acceptée par les linguistes:

Comme l'ont reconnu de nombreux linguistes, et comme y a insisté particulièrement Chomsky, cette aptitude est celle qu'a tout locuteur de comprendre un ensemble potentiellement infini de phrases sur la base d'un ensemble fini d'éléments composants ces phrases. Ce réquisit est satisfait par le caractère récursif d'une théorie tarskienne de la vérité, qui nous montre comment les conditions de vérité des phrases complexes sont déterminées à partir d'un stock d'éléments primitifs constituant leur structure (Engel 1989, 149).

La prise en compte de l'ensemble des règles d'un métalangage, permet d'établir la structure minimale correcte pour tous les langage-objets rationnels, qu'il soit naturel ou formel. Engel soutient que la signification de la vérité correspond à une structure rationnelle s'appuyant sur la détermination récursive des *conditions de vérité*. C'est-à-dire que les définitions des expressions primitives de la logique classique nous montrent les exigences minimales des assertions rationnellement vraies.

1.1.2 La vérité comme critère minimum d'assertabilité

Du point de vue épistémologique, la perspective sémantique d'Engel permet

qu'un agent affirme un énoncé vrai sans qu'il soit dans une position de le savoir. En effet, je peux savoir que l'énoncé $E=mc^2$ est vrai, sans le comprendre, ou sans savoir quelle proposition il exprime (Engel 1989, 29). Il est donc possible d'affirmer $E=mc^2$, une affirmation vraie, sans être suffisamment justifié au point de la garantir. La normativité d'Engel est faible et il semble que la vérité soit nécessaire mais insuffisante pour normer l'affirmation. Un second exemple permet de mieux saisir la limite de la force normative de la vérité. Imaginons qu'un homme affirme l'énoncé suivant « il y a un nombre impair de planètes dans l'univers » et que cet énoncé, par hasard, soit vrai. La vérité de l'énoncé suffit-elle à le garantir ? Une objection survient: « Comment le sais-tu ? ». En ce sens, respecter la norme du vrai est nécessaire mais insuffisant pour garantir l'affirmation contre des objections tout à fait pertinentes. Le vrai norme l'affirmation, mais le respect de cette norme ne garantit pas l'affirmation contre toutes les objections, mais seulement contre celles de nature sémantiques, rationnelles, logiques :

Prendre au sérieux l'idée que la logique est normative, qu'elle ne fait que « frapper droit », c'est admettre qu'elle ne décrit pas une réalité quelconque. En ce sens le réalisme ne peut pas être le réalisme extrême, de type frégeén, pour lequel la normativité des lois logiques vient de ce qu'elles décrivent une réalité suprasensible et hyperphysique. Il est la thèse selon laquelle la logique détermine des conditions idéales d'acceptation des énoncés, les conditions qu'un agent rationnel est disposé à accepter. C'est parce que nous acceptons certaines normes idéales pour nos énoncés que ces énoncés ont des conditions de vérité « transcendantes » par rapport à notre vérification. Une règle logique est l'énoncé d'un principe directeur qu'un agent doit suivre, s'il est rationnel. Si les lois de la logique sont « nécessaires » et « a priori », c'est en ce sens. Cette rationalité n'a rien de psychologique, parce que la reconnaissance de la validité d'une inférence ne préjuge en rien de sa validité effective, que seule la logique, en tant que discipline normative, peut établir. La rationalité, réelle ou non, des agents est autre

chose que la rationalité normative incarnée par les règles de la logique. Mais si celle-là peut être évaluée, ce ne peut être qu'à la lumière de celle-ci. De même, la logique n'est pas toute la rationalité. Mais elle en établit les critères minimaux (Engel 1989, 418).

Engel admet que la logique, par le vrai, établit les critères minimaux de l'assertion rationnelle. Il s'agit d'une justification purement sémantique qui fait du vrai la norme et la règle minimale de l'assertion. D'ailleurs, dans *In What Sense is Knowledge the Norm of Assertion*, Engel rejoint Williamson et défend l'idée que seule la connaissance est la norme *constitutive* de l'assertion.

1.1.3 Une objection antiréaliste

La vérité au sens *réaliste* est la condition minimale de l'assertion rationnelle selon Engel. Cependant, les antiréalistes ont une objection à faire aux thèses qui soutiennent la nature réaliste de la logique. Ils prétendent que les thèses (a), (b), (c) et (d), qui sont citées en page 13, ne sont pas conjointement possibles puisque certaines assertions sont vagues, c'est-à-dire que nous n'avons pas accès de manière déterminée aux conditions de vérité de tous les énoncés du langage. Ils attaquent directement le principe de bivalence :

Si le vague est un trait inéliminable de certaines phrases du langage naturel, alors celles-ci n'ont pas de conditions de vérité définies. Elles menacent donc directement la thèse « réaliste » selon laquelle toute phrase a des conditions de vérité définies, c'est-à-dire obéit au principe de bivalence (*VI.4). Si la bivalence fait défaut pour les énoncés vagues, alors le réalisme ne peut pas valoir pour ces énoncés, ou le vague d'un énoncé est un trait incompatible avec sa possession d'une valeur de vérité déterminée (Engel 1989, 264).

Cette objection affecte directement la plausibilité du réalisme. Pourtant, une explication est envisageable. Il ne s'agit pas de nier que certaines assertions et leurs conditions de vérité soient vagues, indéfinies, comme c'est le cas dans l'exemple suivant de la calvitie (sorite), mais Engel soutient plutôt que cela ne change en rien la vérité effective des énoncés qui les concerne :

Selon la même approche trivalente, on peut voir que la loi du Tiers Exclu ne cesse pas de valoir pour les prédicats vagues. L'énoncé « Michel est chauve ou Michel n'est pas chauve » est toujours vrai, bien que chacun des membres de la disjonction soit indéfini. [...] La difficulté d'une approche trivalente est qu'elle ne respecte pas les vérités pénombrales propres aux prédicats vagues (Engel 1989, 262).

C'est donc la vérité, issue d'une logique réaliste, qui est la norme de l'assertion et qui fournit la règle minimale de l'assertion correcte; « N'asserte que ce qui est vrai ». Si on abandonne la bivalence, on abandonne du coup le réalisme logique et l'idée selon laquelle les énoncés du langage ont des conditions de vérité factuelles à satisfaire. C'est une des raisons pour laquelle l'antiréaliste « propose une révision des conditions de vérité classique des constantes logiques présentées au * II.2, qui prend la forme suivante d'un remplacement systématique des conditions de vérité par des conditions d'assertabilité » (Engel 1989, 166). Cette assimilation des conditions de vérité aux conditions d'assertabilité affaiblit grandement l'effet normatif du vrai sur l'assertion. En fait, l'antiréaliste soutient qu'un énoncé peut être assertable même si l'énoncé contraire l'est aussi (factuellement contradictoire). Refuser le réalisme, c'est refuser le rôle que joue la vérité dans l'évaluation de la garantie épistémique et surpondérer l'importance des intérêts, des préférences et des choix des agents au dépend des conventions de la logique

classique, des notions de consistance et de validité. Je défendrai au troisième chapitre l'idée que la conception antiréaliste tolère une forme d'inconsistance. La mécompréhension de la thèse réaliste pousse malheureusement trop souvent les critiques à argumenter contre ces quatre thèses comme si elles étaient indépendantes les unes des autres alors qu'il s'agit d'une conjonction de quatre thèses. Engel refuse que cet argument antiréaliste justifie l'abandon des notions de validité, de consistance et de justification sémantique. Il refuse que la vérité soit de manière prépondérante gérée par des paramètres internes aux agents.

1.2 Le rejet de la consistance de la perspective pragmatique

Après avoir montré que la norme du vrai est insuffisante pour solutionner la problématique de la norme de l'assertion, il est temps de montrer pourquoi le lien entre l'assertion et l'utilité est tout aussi faible. Williamson défend l'idée selon laquelle accorder une valeur prépondérante à l'utilité permet une forme d'inconsistance et ne satisfait pas les conditions minimales de l'assertion rationnelle, ni bien sûr les conditions de l'assertion garantie. Grice défend l'idée selon laquelle une assertion utile peut être justifiée, dans le sens où elle ne mérite pas de critique, sans être ni connue ni vraie. Je mettrai en évidence les raisons que j'ai de croire que, bien que l'utilité norme parfois l'assertion de manière pertinente, d'autres conditions sont aussi à satisfaire sans quoi certaines critiques deviennent possibles, malgré l'utilité de l'assertion. Je procéderai au rejet de la suffisance de la justification que permet la perspective pragmatique de Grice en trois étapes. Je montrerai d'abord les fondements de son principe pragmatique de coopération et comment il fonctionne. Ensuite, j'expliquerai les limites de la force

normative du concept d'utilité par rapport à ceux de vérité et de connaissance. L'objectif est de mettre en lumière la justification qu'obtiennent les énoncés faux dans la perspective pragmatique de Grice afin de dégager son insuffisance pour garantir une assertion. Finalement, j'aborderai deux des suggestions de Grice pour repérer ces limites.

1.2.1 Le principe de coopération et ses maximes

C'est dans *Logique et conversation* (1979) que Grice explique sa position sur l'importance des conditions qui régissent les pratiques conversationnelles. Dans son introduction, celui-ci soutient l'absence d'un décalage entre la signification des connecteurs logiques dans les langages formels et la signification de ces mêmes connecteurs dans les langages naturels. Mais en refusant ce décalage, Grice ne dit pas que les deux usages coïncident totalement : « les règles qui conviennent pour un opérateur formel peuvent ne pas convenir pour son équivalent naturel » (Grice 1979, 58). Par exemple, même si $(P \wedge Q)$ est formellement équivalent à $(Q \wedge P)$, « il entend sonner et répond » et « il répond et entend sonner » n'ont pas une signification équivalente. La commutativité, une règle de transformation des énoncés de la logique propositionnelle, est perdue à cause de la dimension temporelle incluse dans le langage de tous les jours. Ce que soutient Grice semble contradictoire, c'est-à-dire qu'il soutient à la fois l'idée selon laquelle il n'y a pas de décalage entre la signification des connecteurs formels et informels et l'idée selon laquelle il existe un écart dans l'usage qui nécessite une modification des règles utilisées pour transformer un énoncé en un autre énoncé équivalent. La notion d'*implication* permet à Grice une explication. Une implication est un acte de langage qui consiste à dire quelque chose implicitement et Grice soutient

qu'il peut subsister un écart entre ce qu'un locuteur dit explicitement et ce qu'il sous-entend. Avant de mettre de l'avant le principe selon lequel la conversation est réglée, Grice fait une distinction entre l'implication conventionnelle et une sous-classe d'implication non conventionnelle qu'il nomme implication *conversationnelle*. La différence principale entre les deux types d'implication est la suivante. L'implication conventionnelle est telle qu'elle permet que « le sens conventionnel des mots utilisés servira (puisse servir) non seulement à déterminer ce qui est dit, mais également ce qui est implicite » (Grice 1979, 60). Voici un exemple utilisé par Grice : « Il est Anglais, il est donc courageux ». Ce que Grice cherche à mettre en relief est que le lien de nécessité entre ce qui est dit et ce qui est implicite est fort, c'est-à-dire qu'il est possible, à partir de prémisses vraies, de détacher par *modus ponens* la vérité de la conclusion. L'implication conversationnelle ne permet pas ce type de détachabilité. Par exemple : « Il a bien réussi son examen, il était à côté de Julie » (Grice 1989, 60) permet seulement de saisir qu'il y a de l'insinuation. Ce qui est intéressant, selon Grice, relève des implications conversationnelles étant donné que le lien de nécessité entre ce qui est dit et ce qui est implicite peut être très faible. Les implications conversationnelles permettent une marge de manœuvre aux participants. Cette marge concerne les interprétations permises par la conversation. Le principe général que Grice défend pour expliquer la valeur normative des implications conversationnelles est à examiner. Ce principe vient de l'idée selon laquelle on peut, malgré l'impossibilité de déterminer ce qui est implicite à partir de seulement ce qui est dit, arriver à interpréter une signification supplémentaire. Grice ne soutient pas qu'il est acceptable d'insinuer n'importe quoi mais plutôt qu'on doit chercher à respecter le *seuil* permis par la discussion :

Mais à chaque stade *certaines* manœuvres conversationnelles possibles seraient en fait rejetées comme inappropriées du point de vue conversationnel. Nous pourrions ainsi formuler en première approximation un principe général qu'on s'attendra à voir respecté par tous les participants : que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous, au stade atteint par celle-ci, par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagé. Ce qu'on pourrait appeler principe de coopération (*cooperative principle*), abrégé en CP (Grice 1979, 61).

Pour soutenir ce principe général, Grice propose de faire la distinction entre quatre catégories qui permettent de classer les règles de la conversation favorisant le CP. Ces catégories, faisant écho à Aristote puis à Kant, sont celles de Quantité, Qualité, Relation et Modalité. Voici, en synthèse (Grice 1979, 61), les fondements de ces catégories. La catégorie de **Quantité** concerne la quantité d'information requise et disponible pour converser de manière appropriée. La catégorie de **Qualité** concerne la véracité de l'information. La catégorie de **Relation** concerne la pertinence de l'information importée dans la conversation. Finalement, la dernière catégorie, celle de **Modalité**, concerne la présentation de l'information. Si toutes les règles de ces catégories étaient entièrement respectées, rien ne serait plus implicite et la clarté deviendrait celle des langages formels, c'est-à-dire que les participants coopèreraient suffisamment au point d'accepter les mêmes règles conventionnelles qui détermineraient les conditions de vérité de tous les énoncés possibles dans le langage. Dans cette situation hypothétique, ce qui serait dit serait équivalent à la signification, il n'y aurait pas de sous-entendu. Par contre, les objectifs de la conversation et l'utilisation d'une langue naturelle permettent rarement le respect de toutes ces règles. De plus, leur dérogation nous renseigne sur la présence et la signification des implicatures conversationnelles. Par exemple, la deuxième règle de

quantité, (que votre contribution ne contienne pas plus d'information qu'il n'est requis), peut être contestée par celui qui recherche la clarté, la précision ou afin de créer un effet d'insistance. Pourtant, même si ces règles fournissent un cadre intéressant pour maximiser l'échange d'information dans la discussion, elles doivent être mises en contexte afin de déterminer l'importance à accorder à chacune d'entre elles. Grice souligne cette nécessité :

Évidemment, il est bien plus nécessaire d'observer certaines de ces règles que d'autres ; un homme qui a parlé trop longtemps sans raison sera en général moins critiqué que celui qui a affirmé quelque chose qu'il savait être faux (Grice 1979, 62).

Le CP fournit effectivement des balises pour la conversation coopérative mais il est très difficile de respecter chacune de ces règles. En fait, il arrive qu'il soit impossible de les respecter toutes. Parfois nous devons les pondérer et justifier l'abandon d'une de ces règles afin d'en respecter une autre contextuellement incompatible, temporairement jugée plus importante, prépondérante. Cette pondération des règles du CP montre que sa normativité est plurielle. Parfois, il est plus important que l'information soit vraie alors qu'à d'autres moments il est plus important qu'elle soit pertinente. Jamais le CP ne permet une garantie. Cette contextualisation rend difficile l'évaluation de la consistance puisque la signification des énoncés ne dépend plus de la signification des autres énoncés du langage. Le caractère holiste du langage et le caractère récursif des conditions de vérité ne sont pas acceptés comme prépondérants et rendent possible la justification d'énoncés contradictoires, faux, redondants ou incomplets. La question devient la

suivante. Dans un contexte conversationnel (à implication non conventionnelle), comment qualifier les assertions, comment vérifier leur validité ?

1.2.2 Les inconsistances permises par les implications conversationnelles

Je ne vais pas ici reprendre l'ensemble des exemples de Grice concernant la signification des transgressions des règles du CP. Je veux simplement montrer en quel sens ce système, bien qu'il permet de mieux saisir les facteurs pragmatiques à l'œuvre pour normer les pratiques assertoriques, accorde trop d'importance à l'utilité au point de sous-évaluer les contraintes sémantiques et épistémologiques sur la norme de l'assertion. Ce que je cherche à mettre en relief, c'est la limite de la force normative de la perspective pragmatique de Grice et la faiblesse de la justification assertorique que cela permet. L'analyse de certaines caractéristiques spécifiques de l'implication conversationnelle permet de montrer en quel sens la perspective pragmatique doit être abandonnée pour solutionner le problème de la norme de l'assertion.

1.2.3 Le caractère annulable de l'implication conversationnelle

L'une de ces caractéristiques concerne l'*annulabilité* des implications conversationnelles. Par exemple, lorsque la règle de qualité est délibérément transgressée, une signification conversationnelle vient s'ajouter à la signification conventionnelle. Grice soutient l'idée selon laquelle une implication conversationnelle peut toujours être annulée :

Elle peut l'être explicitement, par l'addition d'une proposition affirmant ou sous-entendant que le locuteur s'est mis hors jeu (du CP) – ou bien elle peut l'être

contextuellement, si la forme de l'énoncé qui la produit habituellement est utilisée dans un contexte qui ne laisse pas de doute sur l'intention du locuteur de se mettre hors jeu (Grice 1979, 71).

Grice a raison de souligner le caractère annulable des implications conversationnelles, mais il va trop loin en affirmant qu'elles le sont toujours. Matthew Weiner (2006) explique que la mise hors jeu explicite peut parfois renforcer la signification de l'implication plutôt que de l'annuler. Il fournit plusieurs exemples d'implication qui ne sont pas annulables de cette façon. En voici un qui porte sur la recherche d'une place assise dans un train: « I'm curious as to whether it would be physically possible for you to make room for someone else to sit down. [...] Not that you should make room; I'm just curious » (Weiner 2006, 128). L'implication conversationnelle n'est pas ici annulée mais renforcée par le complément du locuteur lorsque celui-ci insiste et ajoute qu'il est seulement curieux et ne cherche pas vraiment à s'asseoir. L'ajout vient doubler l'intention sarcastique et ne convainc personne de prendre le premier énoncé de manière littérale, conventionnelle. Bien que les implications conversationnelles ne soient pas toujours annulables, elles le sont parfois et autorisent, dans la conversation, une justification pour les énoncés faux, une trop grande marge de manœuvre interprétative pour *garantir* et justifier les énoncés. C'est en ce sens que l'utilité ne suffit pas à garantir l'assertion. Nous ne pouvons pas être certains de la signification et il y a perte de validité, de détachabilité.

1.2.4 Le caractère parasitaire de l'implication conversationnelle

Le problème provient du fait que les implications conversationnelles sont non seulement parfois annulables mais en plus elles sont non détachables, inamovibles. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'autre façon conventionnelle de signifier la même chose, qu'il est impossible de détacher par *modus ponens* la signification conversationnelle à partir des seuls axiomes de départ, les significations conventionnelles nécessaires. La conséquence est la suivante : nous ne pouvons vérifier la valeur de vérité de ces énoncés étant donné notre incapacité à fixer leurs conditions de vérité. Cependant, la signification des implications conversationnelles demeure dépendante de la signification conventionnelle, c'est-à-dire que la signification conventionnelle n'est pas abandonnée mais permet à une signification supplémentaire de s'y greffer. Les deux significations étant alors permises, deux énoncés contradictoires sont justifiés. Pourtant, bien que certains énoncés soient justifiés par leur utilité et leur propriété inamovible, le caractère parasitaire de ces énoncés montre qu'ils demeurent condamnables du point de vue de la sémantique réaliste. La normativité pragmatique de Grice est à cet égard moins contraignante que la normativité sémantique d'Engel. Ayant expliqué l'insuffisance de la perspective sémantique d'Engel pour garantir l'assertion, une norme moins contraignante ne peut pas être ce qui permet la garantie recherchée. Le problème avec le CP est qu'il permet l'abandon de sa charge normative au profit des volontés particulières et non conventionnelles des participants : « Opting out of the Cooperative principle, however, is a drastic measure. It is a refusal to fall in with the purpose of the conversation one is currently engaged in » (Weiner 2006, 129). Choisir d'abandonner le CP, c'est comme choisir de ne pas respecter l'ensemble des règles nécessaires à l'évaluation des valeurs de vérité. Cela engendre aussi l'impossibilité de la déduction et du raisonnement valide.

Malgré le fait qu'il soit possible de décrire certaines pratiques conversationnelles par la perspective pragmatique de Grice et que ces descriptions permettent une signification supplémentaire à la signification conventionnelle nécessaire, dans le cadre de la problématique de la norme de l'assertion, il n'est pas souhaitable d'abandonner la logique classique en même temps que d'abandonner la possibilité d'une garantie sur les significations conventionnelles. Si la prépondérance de la vérité est abandonnée pour des raisons pragmatiques, il devient impossible de garantir une assertion, en un sens fort de garantie. Williamson choisit une perspective à la fois réaliste et minimalement conventionnelle dans laquelle la justification épistémique ne peut pas être sensible aux facteurs pragmatiques. Une dernière objection qui concerne cette insensibilité mérite notre attention.

1.3 La justification épistémique est insensible aux conditions pragmatiques

Après avoir montré pourquoi la perspective sémantique est insuffisante et pourquoi la perspective pragmatique à normativité plurielle est inopérante pour obtenir une garantie, il devient intéressant de montrer la différence entre la problématique de la norme de l'assertion et la problématique de la norme de la croyance. La question centrale de cette seconde difficulté est la suivante : quand sommes-nous justifiés de croire que *p*. Dans cette ligne d'argumentation, Jeremy Fantl et Matthew McGrath (2002) soutiennent que la justification épistémique est nécessairement sensible à certains paramètres pragmatiques. Brian Weatherson (2005), au contraire, défend l'idée selon laquelle la justification épistémique n'est pas nécessairement sensible aux conditions pragmatiques. Ces réflexions permettent une meilleure compréhension du sens selon lequel il est

avantageux de traiter la problématique de la norme de l’assertion à partir d’une perspective strictement épistémologique et non doxastique. En ce sens, le travail de Weatherson vient soutenir celui de Williamson contre Fantl et McGrath.

1.3.1 Fantl et McGrath

L’argument principal de Fantl et McGrath est contre l’évidentialisme. Ils suggèrent que la croyance en un énoncé ne peut pas être justifiée par les seuls éléments probants. Ils prétendent qu’autre chose est nécessaire pour justifier la croyance d’un agent. Leur argument se base en partie sur celui de David Owens qui rejette l’idée d’un seuil non arbitraire de justification pour les éléments probants et suggère un ancrage pragmatique : « Something in addition to evidence must complete the justification. “How”, he asks, “could this something be anything other than the (perceived) needs and interests of the believer?” » (Fantl et McGrath 2002, 71). En s’appuyant sur le travail d’Owens, Fantl et McGrath argumentent en faveur d’un seuil sensible aux besoins et aux intérêts particuliers des agents dans la situation. Fantl et McGrath expliquent que, selon eux, la seule réponse évidentialiste à cette objection est d’accepter une condition pragmatique pour la justification puisque qu’aucun seuil non arbitraire ne saurait provenir de considérations purement évidentialistes. Bien qu’ils soutiennent l’existence d’une condition pragmatique nécessaire pour la justification épistémique, ceux-ci connaissent et expliquent la différence généralement perçue entre la justification épistémique et la justification pragmatique :

We usually distinguish the two by noting that the former has a special relationship to truth acquisition and falsehood avoidance that the latter lacks. Put one way, pragmatic

justification has to do with all our goals, while epistemic justification has to do only with our special truth-related goals (Fantl et McGrath 2002, 69).

Cette distinction permet de voir en quoi l'idée d'un seuil devient nécessaire pour Fantl et McGrath qui cherchent à pondérer un ensemble d'effets normatifs venant de la pluralité des objectifs de l'agent. Elle permet aussi de montrer comment l'épistémologue *insensible* échappe à cette supposée nécessité de mesurer l'intérêt et l'importance de tous les sous-objectifs pratiques de la situation, en postulant la vérité comme contrainte minimale et la connaissance comme contrainte constitutive. En limitant ainsi la nécessité d'un seuil à la perspective pragmatique, on libère du coup la justification épistémologique de toute contrainte pragmatique: « When those costs are high, you may not be pragmatically justified in believing that p (so believing won't best serve your general goals), and yet you may still be epistemically justified » (Fantl et McGrath 2002, 83). Si la distinction entre les deux types de justification est acceptée, l'évidentialisme l'est aussi et la conclusion vient d'elle-même : la justification épistémique ne concerne que les éléments probants. En acceptant cette distinction et en choisissant la perspective épistémologique, on abandonne du coup l'idée selon laquelle la pertinence est un critère prépondérant. Cependant, Fantl et McGrath ne se contentent pas de cette explication. Ils défendent Owens jusqu'au bout et refusent la distinction, acceptée par Williamson, qui permet une indépendance entre justification épistémique et justification pragmatique :

A subject is justified in believing something just in case she has evidence that is good enough for her to know. But what is "good enough" will not itself be a matter of evidence. Owen is correct in this at least. [...] But there is no such thing as a pragmatics-independent credibility value threshold for justification. For S to be justified in believing a

proposition p , p 's credibility value for S must exceed a threshold, but the threshold is determined in part by relevant features of S 's pragmatic situation (Fantl et McGrath 2002, 88).

Ils parviennent à cette conclusion en proposant un argument en deux parties (Fantl et McGrath 2002, 72). La première partie suggère une clôture épistémique, c'est-à-dire une règle qui stipule que la connaissance est close en regard de l'implication :

- (1) S knows that p .
- (2) S knows that if p , then A is the thing to do.
Therefore,
- (3) S knows that A is the thing to do.

La seconde partie de l'argument permet de joindre la connaissance et la rationalité de l'action :

- (3)' S knows that A is the best thing she can do (in light of all her goals)

Afin de rejeter la deuxième partie de l'argument, Brian Weatherson argumente spécifiquement contre la position de Fantl et McGrath. Évaluons les grandes lignes de son argumentation avant de tirer les conclusions pertinentes à notre analyse.

1.3.2 Weatherson

Le travail de Weatherson est une réponse directe à celui de Fantl et McGrath. L'objectif de son article est de montrer que l'argument de Fantl et McGrath ne suffit pas à défendre l'idée que le concept de justification épistémique est nécessairement sensible aux facteurs pragmatiques. Au contraire, selon Weatherson:

Concepts of epistemological justification need not be pragmatically sensitive [...] The aim here isn't to show that (PC) is (unambiguously) false, but rather that it shouldn't be described as a pragmatic condition on *justification*. Rather, it is best thought of as a pragmatic condition on belief (Weatherson 2005, 417).

La raison de cette différence provient en partie du fait que la problématique n'est pas la même. Suivant Williamson, il faut trouver la norme de l'assertion, la norme d'un acte de langage. Dans le cas de Fantl et McGrath, il faut trouver le seuil de justification pour une croyance, un état doxastique. Pour saisir cette différence, une distinction importante est proposée par Weatherson entre la rationalité de l'action et la justification d'une croyance. Cette distinction est à la base de son argument. Une mise en situation est ici nécessaire. Voici donc la reformulation de Weatherson du cas des trains locaux et express qu'utilisent Fantl et McGrath pour soutenir leur principe de rationalité de l'action :

Local and Express

There are two kinds of trains that run from the city to the suburbs: the local, which stops at all stations, and the express, which skips the first eight stations. Harry and Louise want to go to the fifth station, so they shouldn't catch the express. Though if they do it isn't too hard to catch a local back the other way, so it isn't usually a large cost. Unfortunately, the trains are not always clearly labeled. They see a particular train about to leave. If it's a local they are better off catching it, if it is an express they should wait for the next local, which they can see is already boarding passenger and will leave in a few minutes. While running toward the train, they hear a fellow passenger say "It's a local." This gives them good, but far from overwhelming, reason to believe that the train is a local. Passengers get this kind of thing wrong fairly frequently, but they don't have time to get more information. So each of them face a gamble, which they can take by getting on the train. If the train is a local, they will get home a few minute early. If it is an express they will get home a few minutes later. For Louise, this is a low stakes gamble, as nothing much turns on whether she is a few minutes early or late, but she does have a weak preference for arriving earlier rather than later. But for Harry it is a high stakes gambles, because if he is late he won't make the start of his daughter's soccer

game, which will highly upset her. There is no large payoff for Harry arriving early (2002, 435).

Afin de résister aux conclusions souhaitées par Fantl et McGrath, Weatherson explique qu'il assume que l'objet spécifique de l'évaluation épistémique est le *degré de croyance* de l'agent. Or, suivant cette hypothèse, le degré de croyance est le même pour Harry et Louise. Dans ce cas, ce qui change est le *seuil* du degré de croyance suffisant pour se sentir justifié dans l'action choisie. Les intérêts particuliers de celui ou celle qui agit selon sa préférence, Louise qui prend le train et Harry qui prend le prochain train local, ne montrent pas un lien de nécessité entre la croyance justifiée et la préférence :

In cases like this, interests matter not because they affect the degree of confidence that an agent can reasonably have in a proposition's truth. (that is, not because they matter to epistemology.) Rather, interests matter because they affect whether those reasonable degrees of confidence amount to belief. (that is, because they matter to philosophy of mind.) There is no reason here to let pragmatic concerns into epistemology (Weatherson 2005, 436).

L'argument de Weatherson défend l'idée selon laquelle deux types différents de justification subsistent. Une justification épistémologique et une justification pragmatique. L'idée n'est pas de nier qu'il soit possible d'évaluer les deux en même temps mais bien de montrer comment il est aussi possible de faire cette évaluation de manière indépendante :

So it seems at this stage that we can account for the intuitions behind the pragmatic encroachment view while keeping a concept of probabilistic epistemic justification that is free of pragmatic considerations. [...] We can accept that whether a particular agent is justified in believing p can be sensitive to their practical environment without thinking that the primary epistemic concepts are themselves pragmatically sensitive (2005, 442).

En somme, bien qu'il soit vrai que des considérations pratiques puissent temporairement prévaloir sur des considérations épistémiques, même ceux qui défendent un point de vue selon lequel l'utilité peut être prépondérante sur la connaissance acceptent que les considérations épistémiques demeurent pertinentes à l'assertabilité garantie. Ce que Weatherston explique concerne le fait que le seuil du degré de croyance nécessaire à la justification épistémique ne se modifie pas, contrairement au seuil du degré de croyance nécessaire à l'agent pour la justification pragmatique. Il est invariant. Il y a une différence entre (1) accepter pragmatiquement une croyance dans le réseau de croyance et *se permettre* de tirer des conclusions et (2) connaître la vérité d'un état de fait et procéder, par la déduction, au détachement des conséquences logiques de cet état. Cette détachabilité permet la justification (garantie) d'une assertion. De plus, comme nous expliciterons au prochain chapitre, le seuil du *degré de croyance* pour être épistémiquement justifié (garanti) est invariable. Il en résulte que l'état de l'agent n'est plus un état doxastique mais un état épistémique, c'est-à-dire qu'il sait. Tel est le type de justification que recherche Williamson pour avoir une garantie que l'assertion est correcte, justifiée, *réussie*.

Conclusion

Le premier chapitre permet de comprendre pourquoi certaines pistes de réflexions sont abandonnées dès le départ pour solutionner la problématique de la norme de l'assertion. La première constatation concerne le type de normativité en jeu dans la problématique. On y explique que le type de normativité recherché n'est ni éthique, ni

pragmatique, ni seulement aléthique mais bien épistémologique. La norme de l'assertion doit permettre une garantie qui exclut la possibilité d'une critique épistémologique. La vérité est donc ici perçue comme nécessaire mais insuffisante pour normer l'assertion. D'autre part, l'utilité n'est ni nécessaire ni suffisante pour remplir cette tâche. Seule la connaissance, qui implique la vérité, permet de *garantir* une assertion. Le prochain chapitre présente et analyse la position de Williamson. Il s'agit d'une perspective strictement épistémologique sur la problématique de la norme de l'assertion.

Chapitre 2

2. Connaissance et assertion selon Williamson

L'objectif du chapitre est de rendre explicite et de mettre en valeur la position de Timothy Williamson dans la problématique de la norme de l'assertion. Celui-ci fait de la connaissance la règle constitutive spécifique à l'assertion, c'est-à-dire que seule la connaissance *norme* l'assertion. Des éclaircissements sont nécessaires pour comprendre en quel sens Williamson propose cette *Explication Épistémique de l'Assertion* (EEA)⁴ et comment elle rend compte du lien normatif entre la connaissance et l'assertion, et du lien descriptif entre l'état mental et le monde. Les premiers éclaircissements sont positifs en ce qu'ils constituent, ensemble, une synthèse de la position de Williamson. Suite à cette synthèse, trois arguments de Williamson seront expliqués. Ils permettront à la fois de donner du support direct à l'EEA et de répondre à des objections courantes en épistémologie. Ces considérations rendent plausibles et informatives les réponses qu'offre Williamson aux explications concurrentes de la normativité de l'assertion tout en précisant le sens des notions qui sont mises en lumière par la notion de connaissance.

2.1 La position de Williamson

Williamson propose une EEA selon laquelle seule la connaissance est suffisamment robuste pour garantir une assertion. Trois éléments seront mis de l'avant afin d'obtenir une idée suffisamment claire de son explication. Le premier de ces éléments concerne la signification et le fonctionnement de la notion de *règle constitutive*. Le deuxième

⁴ Cet acronyme fait référence au *Knowledge Account of Assertion* (KAA) (Williamson, 2000).

explique le sens selon lequel la connaissance est un *état mental factif*. Le troisième propose une équivalence entre la connaissance et les *éléments probants* de l'agent. Après avoir pris connaissance de ces présuppositions méthodologiques avec lesquelles Williamson travaille, l'EEA obtient une signification précise qui implique un *réalisme* logique, une conception *externaliste* de l'esprit et l'*invariabilité* de la signification de la connaissance. Cette exposition rend possible la création d'un portrait positif de l'EEA. Il ne s'agit pas de défendre les thèses de Williamson dans ses conséquences les plus subtiles, mais bien de rendre ces thèses explicites au lecteur. C'est précisément cette explicitation qui autorise le refus d'une interprétation différente des concepts en jeu comme vérité, élément probant et normativité épistémique pour l'EEA de Williamson. L'exposition permet en plus de montrer comment l'EEA résiste aux explications concurrentes.

2.1.1 La connaissance est la règle constitutive spécifique à l'assertion

L'assertion est un acte de langage qui permet de communiquer nos connaissances. L'information transmise peut être vraie ou fausse, connue ou inconnue et, comme telle, la transmission peut être encouragée ou critiquée. Lorsque l'assertion est correcte, réussie, c'est parce que la connaissance est effectivement transmise. Dans *Knowing and Asserting* (1996) et dans le onzième chapitre de *Knowledge and its Limits* (2000), Williamson pose l'hypothèse que cet acte de langage est susceptible d'être régi par une ou des règles bien précises, conçues en analogie avec les règles d'un jeu (2000, 238). Pour les jeux comme pour l'assertion, certaines règles sont plus importantes que d'autres. Celles qui sont de première importance sont appelées *constitutives* par Williamson. Elles

se distinguent des autres règles, qui sont des règles régulatrices et secondaires (Hindriks 2007, 394) et qui peuvent changer au fil du temps. Certaines de ces règles de second plan peuvent se modifier sans que le jeu lui-même soit foncièrement différent. Par exemple, le port du casque au hockey est devenu obligatoire. Malgré ce changement, le jeu demeure le même; c'est-à-dire que l'équipe qui termine la partie avec le plus de points remporte le match, cela ne peut pas changer. Il s'agit du fondement même du jeu, de l'objectif spécifique du jeu : « Constitutive rules are not conventions. If it is a convention that one must ϕ , then it is contingent that one must ϕ ; conventions are arbitrary and can be replaced by alternative conventions » (2000, 239). Avoir plus de points que l'adversaire est la *norme constitutive* de la victoire. De manière analogue, Williamson fait la supposition qu'il existe le même type de règle pour normer l'assertion que pour normer les jeux. Si l'on respecte ces règles de premier plan, alors l'acte est réussi. La notion de règle constitutive est importante puisqu'elle permet de faire l'hypothèse que les conditions de satisfaction de l'assertion sont fixes, invariantes, de sorte que chaque assertion est normée par les règles constitutives. Bien qu'il ne cherche pas une définition précise pour la notion de règle constitutive, celui-ci fait tout de même quelques remarques pertinentes pour en comprendre le sens général. Quatre de ces remarques seront mises en avant-plan.

La première de ces remarques que Williamson met en relief concerne la simplicité de son explication: « An attractively simple suggestion is this. There is just one rule » (2000, 241). Williamson schématise cette règle pour fournir un principe général qui permet de mettre en évidence le fait qu'une seule condition spécifique est nécessaire pour réguler les actes assertoriques :

(The C rule) One must: assert p only if p has C (2000, 241).

Une assertion est réussie seulement si la règle C est respectée, c'est-à-dire seulement si la condition spécifique à l'assertion est respectée. Cette règle unique détermine si l'acte en question est convenable ou contestable, s'il s'agit d'une réussite ou d'un échec. En posant cette hypothèse de recherche, Williamson refuse explicitement une norme plurielle comme vue dans la perspective pragmatique. Il soutient que la simplicité de son explication permet d'échapper, entre autre, au problème de la pondération normative. Si une seule condition doit être satisfaite, il est effectivement plus simple de déterminer si l'assertion respecte cette condition. Williamson n'exclut pas la possibilité d'une explication plus complexe impliquant plusieurs conditions à satisfaire pour l'assertion. Celui-ci questionne plutôt la pertinence de cette complexité sachant que celle-ci amène plus d'ambiguïté que de précision étant donné la pondération nécessaire de ces conditions multiples sur l'assertion.

La seconde remarque qui permet d'éclaircir la signification de la notion de règle constitutive pour l'assertion concerne la nécessité de respecter ce que cette unique condition prescrit et ce qu'elle interdit pour obtenir la réussite dans le jeu. Sur ce point, Williamson écrit:

In contrast, if it is a constitutive rule that one must ϕ , then it is necessary that one must ϕ . More precisely, a rule will count as constitutive of an act only if it is essential to that act: necessarily, the rule governs every performance of the act (2000, 239).

Si un agent fait une action sans en respecter la règle constitutive, il fait l'acte néanmoins, mais il mérite une critique de première importance; il perd la garantie de la réussite de

son acte. Autrement dit, les règles du jeu ne sont pas toujours respectées. Les joueurs font de leur mieux pour respecter les règles, mais celui qui fait une faute mérite une critique, même s'il croit avoir respecté la règle. La conséquence est normative et concerne la qualité de l'action, de l'assertion. Malgré la faute, de la même manière que l'agent qui asserte incorrectement demeure un agent qui asserte, le joueur est toujours un joueur et fait toujours partie du jeu : « When one breaks a rule of a game, one does not thereby cease to be playing that game. [...] One is subject to criticism precisely because one has performed an act for which the rule is constitutive » (2000, 240). Chaque assertion doit alors, pour être réussie, normée, respecter la condition spécifique à l'assertion garantie. L'objectif de l'assertion étant la transmission de la connaissance, il n'est pas surprenant que la condition de l'assertion réussie soit liée à l'état épistémique de celui qui asserte. Pourtant, même s'il est nécessaire de respecter la règle constitutive pour agir correctement, une action répréhensible est possible, autrement il serait inutile de l'interdire. Cependant, celui qui respecte la règle constitutive d'un jeu ou d'un acte ne doit pas être critiqué, du moins pas à l'intérieur du jeu, puisqu'il respecte l'ensemble des conditions nécessaires dictées par le jeu.

La remarque suivante concerne le type de normativité qui est envisagé. La règle constitutive norme les actes de manière bien spécifique. L'effet normatif en jeu est épistémique, c'est-à-dire qu'il n'est pas moral ni téléologique. Suivant la perspective épistémologique de Williamson, la question que l'on pose pour savoir si l'assertion est réussie est la suivante : « L'assertion atteint-elle son objectif de transmission de la connaissance ? ». Ainsi, Williamson s'écarte d'un traitement moral ou pragmatique de la problématique et accorde une importance secondaire à la moralité et l'utilité de

l'assertion. Les actes assertoriques *doivent* atteindre leur objectif, pas nécessairement ceux de l'agent qui fait l'acte. En poursuivant l'analogie, Williamson explique que tricher à un jeu est possible en vertu de l'existence de règles tout à fait indépendantes de la morale et des objectifs du joueur, bien que tricher puisse être immoral et servir des intérêts particuliers. En effet, l'ensemble des règles d'un jeu n'est pas soumis aux considérations externes, tant morales que pratiques : « Within the practice constituted by the rules, their authority does not require the backing of moral or teleological considerations. [...] If an assertion satisfies the rule, whatever derivative norms an assertion violates, it is correct in a salient sense » (2000, 241). Une assertion qui réussit est donc une assertion épistémiquement correcte, peu importe qu'elle soit morale ou non, utile ou non. Il importe seulement qu'elle soit en lien avec une connaissance préalable, donc vraie.

La dernière remarque à souligner concerne le fait que la règle constitutive *simple, nécessaire, amoral* et *non soumise aux considérations pragmatiques* permet d'individualiser la pratique de l'assertion: « Furthermore, the envisaged account takes the C rule to be individuating: necessarily, assertion is the *unique* speech act A whose unique rule is the C rule » (2000, 241). Les autres actes de langage, les autres jeux, pour être autres, doivent avoir une ou des règles constitutives différentes. Les conditions de satisfaction de la conjecture sont différentes de celles de l'assertion et sont repérables en cherchant l'objectif de l'acte : l'objectif premier de la conjecture est de faire une hypothèse, pas de transmettre la connaissance. L'individualité des autres pratiques, bien qu'elles obtiennent une forme de garantie par le respect de la RC, s'explique par une conjonction entre le respect de la règle constitutive propre à l'assertion et d'autres

considérations cognitives (2000, 243). Ce qui diffère est l'objectif premier de l'acte et la signification de ce qu'on entend par l'expression « avoir une *garantie* que l'acte est réussi ». Pour Williamson, il ne s'agit pas d'une garantie purement conventionnelle mais d'une garantie d'accès à l'explication causale de la réussite ou l'échec de l'acte. Lorsque l'agent connaît l'objectif premier d'un acte, il lui est possible de déterminer la règle qui permet de garantir la réussite ou l'échec de l'acte.

Maintenant que nous avons une idée suffisamment claire de la signification de la notion de règle constitutive, il devient intéressant de jeter un œil sur la règle que Williamson propose pour l'assertion. Celui-ci propose la *règle de la connaissance* (RC) pour normer l'assertion :

(The knowledge rule) One must: assert p only if one knows p (2000, 243).

Pour qu'une assertion soit garantie et atteigne son objectif épistémique, l'agent doit connaître le contenu asserté: « Only knowledge warrants assertion » (2000, 243). Lorsque la RC est respectée, on est épistémiquement garanti que l'assertion est correcte, mais elle peut tout de même choquer, rendre triste et être nuisible. Lorsque la RC n'est pas respectée, l'assertion est défectueuse, mais elle peut tout de même être vraie, utile et faire plaisir. Pour finir, l'assertion, suivant les hypothèses de Williamson, est normée par une règle constitutive simple et nécessaire, a des objectifs premièrement épistémiques et permet ainsi d'individualiser l'acte assertorique des autres actes de langage. La RC rend bien compte de ce qu'il y a d'épistémologique dans la proposition de Williamson, c'est-à-dire que la RC permet de mettre en évidence le rôle épistémique de l'assertion. Modifier ce sens, c'est abandonner la signification de l'EEA.

2.1.2 La connaissance est un état mental factif

Williamson, dans *Is Knowing a State of Mind ?* (1995) et dans le premier chapitre de *Knowledge and Its Limits* (2000), propose une lecture de la connaissance en termes d'*état mental factif*. Cette conception de ce qu'est la connaissance est centrale à son EEA, sa perspective épistémologique sur le problème de la norme de l'assertion. L'objectif de l'auteur est de mettre en relief le rôle capital que joue la connaissance dans notre esprit, dans le monde et dans nos comportements langagiers. L'importance du rôle de la connaissance dans ce rapport provient précisément du caractère factif de la connaissance, de la correspondance entre l'état mental et le monde: « Factive mental states are important to us as states whose essence includes a matching between mind and world » (2000, 40). Deux conditions sont requises pour établir la pertinence de la correspondance en question. Premièrement, celui qui rapporte son état mental *factif* doit être *responsable* de la correspondance, c'est-à-dire que son état mental doit provenir d'un accès fiable à la réalité. Deuxièmement, cette identification doit avoir la direction causale appropriée, c'est-à-dire que c'est l'état du monde qui doit déterminer l'état mental correspondant, pas l'inverse. L'objectif de Williamson est de montrer que la connaissance est le plus général des états mentaux *factifs*. C'est-à-dire qu'il propose que l'état mental factif de connaissance soit impliqué par tous les autres états mentaux factifs, étant donnée la nature causale de ces états mentaux et la capacité de transmettre ce contenu par le biais de verbes d'attitude propositionnelle comme *savoir que*, *se souvenir que* et *voir que*. Et c'est précisément parce que la connaissance représente le vecteur le plus général de la factivité qu'elle norme l'assertion et que l'assertion *réussie* transmet la connaissance, la factivité.

Afin de comprendre comment ces verbes d'attitude propositionnelle permettent de

transmettre la factivité, la garantie de l'accès épistémique à la vérité des assertions en jeu, Williamson fait deux différentes propositions qui peuvent se résumer en une seule. Cette proposition concerne le rôle de la connaissance comme vecteur général de la factivité: « The proposal is that knowing is the most general factive stative attitude » (2000, 34). Quatre éléments précisent la nature de ces attitudes propositionnelles:

Williamson affirme premièrement que les verbes d'attitudes propositionnelles ont des implications qui ne sont pas annulables : « First, 'S ϕ s that A' is required to have 'A' as a deductive consequence, not as a mere cancellable presupposition » (2000, 35). L'exemple utilisé par Williamson concerne l'acte de langage annulable d'estimer et montre la différence entre l'estimation et la connaissance : « I guessed incorrectly that he was guilty. [...] In contrast, the substitution of 'knew' for 'guessed' [...] yields a contradiction » (2000, 35). Ce qui explique la contradiction provient du fait que lorsqu'un agent « sait que *p* », l'assertion « *p* » ne peut pas être épistémiquement incorrecte. Il est dans l'état épistémique adéquat pour asserter. Son état mental est correctement (car causalement) lié à l'état du monde. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas *croire que l'on sait*, mais bien que si l'on sait, alors l'assertion ne peut pas être incorrecte et ne peut pas non plus être fausse. La connaissance est factive et l'assertion réussie permet le transfert de cette factivité. Au contraire, lorsqu'un agent « estime que », il nous renseigne par le fait même que son état mental n'est pas à même de transmettre la factivité, qu'il n'y a pas accès de manière fiable. Il est donc possible d'annuler l'effet cognitif de son assertion. Lorsqu'un verbe d'attitude propositionnelle permet le transfert de la factivité, il permet du coup le transfert de la connaissance et interdit l'annulation de l'effet cognitif de l'assertion. Autrement dit, les implications logiques des assertions qui respectent la

RC ne sont pas annulables.

Le deuxième élément qui caractérise ces verbes d'attitudes propositionnelles concerne la signification de la notion d'état. À ce sujet, Williamson écrit : « FMSOs [factive mental state operators] are stative: they are used to denote states, not processes » (2000, 35). Il explique ensuite que la différence entre l'infinitif et le temps progressif des verbes en anglais correspond à cette différence. En ce sens, « savoir que » n'est pas un procédé mais un état mental qui correspond à un état du monde; il est causé par lui. Contrairement au processus, un état est achevé, il est statique plutôt qu'évolutif. Par exemple, « je suis assis » est un état alors que « je suis en train de m'asseoir » est un processus. Dire que la connaissance est un état revient à dire que la connaissance est achevée. Mais d'autres verbes d'attitudes propositionnelles ne sont pas liés à un état statique : « Not all factive attitudes constitute states; forgetting is a process. Call those attitudes that do constitute states *stative* » (1995, 551). Si « je sais que », le processus d'acquisition d'information est terminé. Selon Williamson, la conclusion à tirer de cette situation est qu'il faut interpréter un état mental factif comme le résultat causal des états du monde. L'état du monde permet l'état mental. Il se développe ensuite une attitude à l'égard de l'état mental. Lorsque l'état mental devient une attitude propositionnelle, sous la forme d'une assertion, et qu'elle fait correctement référence au monde, elle est factive, causalement liée à un état du monde. L'état mental est correct s'il peut garantir la correspondance avec l'état du monde.

Le troisième concerne le fait qu'un verbe d'attitude propositionnelle permet de faire un lien entre une attitude propositionnelle d'un agent et l'état du monde (2000, 36). L'idée générale est la suivante; si j'asserte « Je sais qu'il y a de la pluie », le verbe

d'attitude propositionnelle « savoir que » permet d'attribuer à l'agent une attitude factive du type « en disant que « je sais que » je vous renseigne sur ma situation épistémique à l'égard de la vérité de la proposition « il pleut », c'est-à-dire que j'affirme en saisir le concept (il tombe de l'eau) et j'affirme avoir accès à la vérité de la proposition (je vois que, j'entend que, me souviens que, etc.). Cette attribution est rendue possible grâce à mon accès au monde et à ma façon d'utiliser les verbes d'attitude propositionnelle pour construire des assertions. L'assertion est réussie, c'est-à-dire qu'elle remplit son rôle épistémique, lorsqu'elle renseigne bien sur le lien causal entre le monde et l'état mental. Au contraire, dans l'assertion « je crois qu'il y a de la pluie » le verbe d'attitude propositionnelle permet d'attribuer à l'agent une attitude doxastique. C'est-à-dire que l'attitude propositionnelle de « croire que » ne transmet pas la factivité, contrairement aux attitudes propositionnelles comme « savoir que », « se souvenir que » et « voir que ». L'objectif premier de l'assertion n'est pas de transmettre des croyances, mais des connaissances. L'assertion « je crois que p » n'est pas défectueuse. En effet l'agent peut satisfaire la RC en disant « je sais que je crois que p », mais en faisant ainsi, on en apprend sur les états mentaux de l'agent pas sur les états du monde. Seuls les verbes d'attitude propositionnelle transmettant la factivité respectent la RC de manière à permettre des assertions correctes concernant les états du monde.

La dernière des remarques de Williamson qui soutient sa proposition se résume en une explication de sa conception externaliste de l'esprit pour laquelle aucun verbe d'attitude propositionnelle n'est sémantiquement analysable :

Neither of these differences would occur if « could feel » were semantically analysable into « could » and « feel », for that would assimilate « could feel » to « had the ability to

feel », which is neither factive nor perceptual. « Could feel » is semantically fused. It is a FMSO; « feel » is not (2000, 36).

L'état de fait permet l'utilisation d'un verbe d'attitude propositionnelle et son origine rend impraticable une analyse sémantique du concept. Si un verbe d'attitude propositionnelle transmet de manière adéquate la factivité, alors le concept n'est pas sémantiquement analysable mais permet tout de même d'inférer la connaissance de l'agent du contenu asserté : « (20) If ϕ is an FMSO, from 'S ϕ s that A' one may infer 'S knows that A' » (2000, 39). Comme la connaissance est l'attitude propositionnelle factive la plus générale, toutes les autres attitudes propositionnelles factives propagent aussi la garantie. Autrement dit, « seeing that p » et « remembering that p » sont tous les deux des façons différentes d'être dans l'état mental de connaissance : « I am knowing that p ».

« Savoir que », étant le verbe d'attitude propositionnelle le plus général, est aussi le vecteur le plus général de la factivité et est donc le verbe d'état le plus à même de fixer les conditions pour normer l'assertion. Bien qu'il y ait plusieurs façons de « savoir que », selon la métaphysique de l'esprit de Williamson, être dans un état mental *factif* est le point commun requis pour normer l'assertion. L'assertion est correcte si l'agent sait ce qu'il asserte, et il sait seulement s'il est dans un état mental factif.

2.1.3 La connaissance est équivalente aux éléments probants

La connaissance comme état mental factif et comme règle constitutive clarifie le sens d'une norme épistémique pour l'assertion, elle permet de trouver le type d'état mental requis pour garantir le respect d'une règle tout en explicitant le type de

normativité envisagée. Cette exposition permet de comprendre comment Williamson utilise le concept de connaissance pour clarifier la signification des autres concepts comme normativité, factivité et vérité. Cependant, la question suivante demeure : quel est le seuil pour juger que l'état mental dans lequel nous sommes correspond au monde d'une manière à garantir la factivité ? Autrement dit, quand savons-nous, quand sommes-nous en mesure de qualifier notre état mental de factif, quand sommes-nous assurés que la RC est respectée ? Pour répondre à cette interrogation, Williamson propose que la connaissance éclaire aussi le sens de la notion élément probant (*evidence*). Dans *Knowledge as Evidence* (1997), celui-ci explique sa thèse qui défend l'idée selon laquelle la connaissance est équivalente aux éléments probants de l'agent: « The proposed account uses the concept of knowledge in partial elucidation of the concepts of evidence and justification » (2000, 185). Williamson enquête dans cette voie et propose un principe d'équivalence entre la connaissance et les éléments probants.

Quelles sont les caractéristiques de cette thèse d'équivalence? Williamson propose deux principes et un argument afin d'éclaircir sa position et lui donner du support. Les deux principes concernent la signification de la notion d'*élément probant* et le niveau d'inclusion approprié. L'argument précise la fonction des éléments probants, le rôle de la connaissance dans la justification de nos croyances vraies. Voici le premier principe:

EV *e* is evidence for *h* if and only if S's evidence includes *e* and $P(h|e) > P(h)$
(2000, 187).

La première des conditions pour que *e* soit un élément probant pour une hypothèse *h* est que S ait accès à *e* dans l'ensemble de ses éléments probants. L'élément *e*

peut être soutenu par d'autres éléments probants ou e peut se supporter lui-même, c'est-à-dire qu'il est possible que seul l'élément e soutienne la plausibilité de « e »: « Moreover, they may constitute knowledge simply because perceiving that counts as a way of knowing ; that would fit the role of knowledge as evidence » (2000, 252). Lorsque S a accès à e , il est justifié pour S d'utiliser e : « $E=K$ suggests a very modest kind of foundationalism, on which all one's knowledge serves as the foundation for all one's justified beliefs » (2000, 186). Chaque connaissance supplémentaire permet une révision du crédit à accorder à certaines hypothèses. Lorsqu'un agent a suffisamment d'éléments probants pour confirmer une hypothèse, cette hypothèse devient à son tour une connaissance, un élément probant.

La deuxième condition du principe EV est que l'élément probant e , pour être considéré comme tel, doit faire augmenter la probabilité de l'hypothèse h . Admettons alors que e fait partie des éléments probants de l'agent, qu'il donne du crédit à l'hypothèse et fait ainsi monter la probabilité conditionnelle de h . Par exemple, afin de pouvoir asserter qu'il y a eu de la pluie, la présence d'eau au sol et la présence de nuages opaques donnent du crédit et augmentent la probabilité de l'hypothèse. Autrement dit, « *je sais* que le sol est mouillé » et « *je sais* qu'il y a de gros nuages gris » font partie des éléments probants de l'agent, c'est-à-dire que l'agent est dans un état mental factif à leur égard, mais ces éléments ne sont pas suffisants pour tirer la conclusion « il y a eu de la pluie », bien qu'ils fassent monter la probabilité conditionnelle de l'hypothèse. Il semble que d'autres éléments probants soient nécessaires pour arriver à la conclusion. Imaginons que j'entends dire par un passant « Il y a eu de la pluie », la probabilité devient encore plus haute sans pour autant se rendre à 1. D'autres éléments probants seront encore

nécessaires. Quand est-ce que l'ensemble des éléments probants suffit à obtenir la garantie de l'hypothèse ?

Le problème concerne l'explication de la cessation de la régression à l'infini dans l'inclusion de nos éléments probants. Quand nos éléments probants suffisent-ils à garantir l'hypothèse ? Comme déjà mentionné, Williamson aborde le problème en faisant appel à un fondationnalisme modeste. Ce fondationnalisme modeste tient compte de deux types de croyance de base. Il y a celles qui sont implicites et celles qui sont explicites :

How does $E = K$ avoid the threatened regress of evidence? [...] Now, explicitly evidence-based belief in p is not always preceded by *explicitly* evidence-based belief in a proposition about the evidence for p ; this is consistent with $E = K$ and most other theories of evidence. An explicitly evidence-based belief is influenced by a prior state of belief in a proposition about the evidence for p , and something has gone wrong if the latter belief is not at least implicitly evidence-based; but it need not be explicitly evidence-based. Thus there is no regress of explicitly evidence-based belief (2000, 191).

L'idée générale est que la régression cesse lorsqu'il y a connaissance, factivité : « Regress ends at knowledge » (2000, 9). Ce qui permet l'utilisation correcte d'un élément probant e est la connaissance de e , l'accès factif à ses conditions de réalisation, que ce soit par la vue, le souvenir, l'ouïe ou par la déduction valide. Lorsque la probabilité conditionnelle de h atteint 1, selon les connaissances de S , les éléments probants de S lui permettent l'accès à la vérité de h . Ils permettent de faire de nouvelles assertions correctes. Mais comme 1 est difficilement atteint, certains sont tentés de dire que certains éléments probants ne sont peut-être pas encore pris en compte, jetant ainsi un doute sur toutes les assertions.

C'est pourquoi Williamson ajoute un second principe exigeant que l'agent tienne compte de tous les éléments probants *accessibles* pour préciser le type d'inclusion recherchée. À ce propos, Williamson cite Carnap:

In the application of inductive logic to a given knowledge situation, the total evidence available must be taken as a basis for determining the degree of confirmation (Carnap 1950-211) (Williamson 2000, 189).

Quel est notre accès aux éléments probants et comment arriver à évaluer le degré de confirmation des hypothèses en jeu ? Williamson explique le problème qui se manifeste pour qui cherche à répondre à ces interrogations: « (w)e are not always in a position to know what our evidence is » (2000, 190). L'auteur soutient que S n'est pas toujours en mesure d'évaluer *l'ensemble* de ses éléments probants ni donc le degré de confirmation qui correspond aux hypothèses résultant de la prise en compte de ces éléments probants. Un état mental peut ne pas correspondre avec le monde même si l'agent croit qu'il y a correspondance. Mais alors comment peut-on proportionner nos croyances en *h* par rapport aux éléments probants si on ne sait pas exactement quels sont nos éléments probants ? Williamson propose une analogie avec l'évaluation de la grandeur d'une pièce lors d'un discours afin de clarifier comment on cherche à respecter la RC malgré le flou qui concerne nos éléments probants, nos connaissances :

We can follow the rule 'proportion your voice to the size of the room'. This is not because we are infallible about the size of the room. We sometimes make mistakes; but it does not follow that we are really following the rule 'proportion your voice to *what you believe to be* the size of the room'. [...] To make a mistake in following a rule is not to follow a different rule (2000, 192).

L'auteur suggère qu'il soit possible de suivre une règle comme « soyez totalement

inclusif lors de la considération de vos éléments probants » sans pour autant être en mesure d'évaluer si la totalité des éléments probants est prise en compte. C'est l'intériorisation de la règle qui est rejetée par Williamson. Il défend l'idée selon laquelle l'identification de la connaissance, des éléments probants, n'est pas infaillible. La règle de l'assertion est « N'asserte que ce que tu sais » ou « N'asserte pas ce pour quoi tu manques d'éléments probants » mais n'est pas « N'asserte que ce pour quoi tu as des éléments probants suffisants et infaillibles ».

Il y a donc fin de la régression lorsque je sais, non pas lorsque je sais que je sais. Williamson refuse explicitement ce deuxième niveau de transparence épistémique⁵. Selon lui, un agent n'a jamais un accès transparent à la norme sauf dans les cas logiques de tautologie. Mais l'agent peut dire « *je sais que h* » s'il y a effectivement correspondance avec le monde et si l'ensemble de ses éléments probants confirme totalement l'hypothèse. Malgré cette confirmation subjective, l'agent peut se tromper suivant un principe de marge d'erreur⁶. Afin de prolonger l'analogie entre la RC pour l'assertion et la règle d'un jeu, imaginons un joueur qui traverse une ligne interdite, de manière presque imperceptible, il peut lui sembler qu'il a la confirmation factive de la légitimité de son mouvement alors qu'il est puni et justement. De la même manière, s'il me semble que j'ai la confirmation que je suis dans un état épistémique favorable à faire une assertion, je

⁵ Voir en particulier le chapitre 4 de *Knowledge and Its Limits*, « Anti-Luminosity » (Williamson 2000). Lorsque « je sais que *p* », suivant Williamson, je suis dans un état mental factif. Ma connaissance porte sur un état du monde. Or, lorsque l'on dit « je sais que je sais que *p* », le « je sais » de deuxième ordre ne porte pas sur un état du monde mais bien sur un état mental. Il ne peut donc pas s'agir d'un état mental factif.

⁶ Voir le chapitre 5 de *Knowledge and Its Limits*, « Magins and Iterations » (Williamson 2000). Williamson donne l'exemple perceptuel d'un chat qui marche dans la rue. De près, « je sais » que c'est un chat. De loin, « je ne sais pas » et entre les deux se déploie une multitude de cas dont certains sont limites et rendent mon état mental complètement opaque. Je ne sais plus dans quel état mental je me trouve. Il s'agit d'un cas simple où la transparence épistémique échoue et où le principe de marge d'erreur est clairement illustré.

peux être dans l'erreur. Je peux avoir une croyance justifiée mais fautive à l'égard de ma propre situation épistémique. Notre responsabilité épistémique est de savoir ce que nous assertons et la meilleure façon d'y arriver est d'être totalement confirmée par l'ensemble de nos éléments probants, de manière à ce que nous soyons ainsi justifiés de croire que nous savons. Ce qui est remis en cause, c'est la capacité de l'agent de faire une évaluation juste de ce qu'est l'ensemble de ses éléments probants.

Williamson précise encore la fonction du concept « élément probant ». Suite aux principes EV et celui qui concerne l'inclusion de tous les éléments probants, un argument est avancé par Williamson pour soutenir et éclaircir l'idée selon laquelle la connaissance est équivalente aux éléments probants :

- (1) All evidence is propositional
- (2) All propositional evidence is knowledge
- (3) All knowledge is evidence
-
- (4) All and only knowledge is evidence

La première des prémisses stipule que tous les éléments probants ont une nature propositionnelle. Williamson explique que c'est la fonction théorique du concept d'élément probant qui est en jeu, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un usage purement technique et conventionnel, mais bien d'une description des caractéristiques principales du concept et de ses relations aux autres concepts comme justification, degré de croyance et état mental. Deux corollaires découlent de cette prémisse: « (1) only propositions can be reasons for belief [...] (2) one grasps the propositions that are one's evidence; one can think them » (2000, 194). En effet, si on cherche à donner des raisons pour soutenir une hypothèse, on doit construire des propositions à partir de nos éléments probants.

Williamson utilise l'exemple d'un couteau ensanglanté en cour de justice. Le couteau est à la fois un élément probant, à la fois la source de plusieurs propositions : « Thus evidence is the kind of thing which hypotheses explain. But the kind of thing which hypotheses explain is propositional. Therefore evidence is propositional » (2000, 195). Malgré cette explication, certains peuvent demeurer insatisfaits étant donné que les expériences perceptuelles sont souvent perçues comme une sorte d'élément probant typiquement infrapropositionnelle. Ils affirment que ces expériences ne sont pas directement liées aux attitudes propositionnelles ni même aux croyances que développe l'agent. Williamson explique que, bien que les expériences perceptuelles fournissent des éléments probants sans être elles-mêmes des propositions, il ne découle pas de cela que nos éléments probants soient non propositionnels. Au contraire, la prémisse de Williamson permet de lier le langage à l'expérience. Elle exige de l'agent qu'il utilise un élément probant seulement s'il en comprend la signification propositionnelle et s'il accepte que son identification des éléments probants ne soit pas infaillible. Ces conditions réunies permettent à tous les agents d'utiliser les expériences de nature perceptuelles comme éléments probants (2000, 199) et à tous ces éléments probants, toutes ces expériences, d'être la source d'une multitude de propositions. Et si l'agent croit être dans une situation défavorable, il peut alors soutenir que les propositions lui font dire que les choses lui apparaissent ainsi. Si, au contraire, l'agent considère qu'il se trouve dans une situation perceptuelle favorable, il peut alors considérer que les choses sont comme il les perçoit (2000, 199). Williamson considère que, parfois, les éléments probants sont concluants et permettent une justification complète de certaines propositions; dans ce cas, l'état mental de l'agent est factif et son degré de croyance est

total. Les éléments probants sont *propositionnels* en ce sens précis.

La deuxième prémisse suggère que ces propositions doivent être considérées comme éléments probants parce qu'elles sont connues. Ici encore, le concept d'élément probant est évalué selon la fonction qu'il occupe. La force de la thèse de Williamson provient justement du rôle que jouent nos éléments probants dans nos inférences, nos raisonnements probabilistes et nos exclusions d'hypothèses (2000, 200). Pour soutenir cette conception, Williamson utilise un exemple dans lequel on pige des boules dans un sac. Les dix-neuf premières sont rouges. Par inférence, et en raisonnant de manière probabiliste, il est possible de former la croyance suivante : « la prochaine sera rouge ». Bien que ce soit vrai dans l'exemple, c'est-à-dire que la vingtième aussi est rouge, ce n'est pas suffisant. Il semble que celui qui forme cette croyance outrepassse la justification qu'il a obtenue de ses éléments probants : « The obvious answer is that I do not know that draw $n+1$ was red; the unsatisfied necessary condition for evidence is knowledge » (2000, 201). Pourtant, il est possible de croire qu'une fausse proposition fasse vraiment référence à nos éléments probants, bien que ce ne soit pas le cas. Pour expliquer cette possibilité d'erreur, Williamson utilise la notion de contrefactualité : « If e is not true, then at most a counterfactual holds: if e had been true, e would have been evidence for h » (2000, 201). Sur ce point, Williamson doit résister à une critique qui porte sur la nature de l'état doxastique de l'agent qui perçoit. Selon cette critique, la connaissance perceptuelle n'implique pas la croyance, ni la connaissance : « If 'It is perceptually apparent that A ' entails that ' A ', then the critic's view allows that evidential propositions are always true; what it denies is that they are always believed, and therefore that they are always known » (2000, 202). Cette conception élargit le champ de ce qu'est un élément

probant et y inclut les états mentaux pour lesquelles l'agent a de simples croyances vraies justifiées. Elle permet d'inclure dans l'ensemble des éléments probants ceux qui sont potentiellement accessibles et ne se limite pas à ceux qui sont effectivement accessibles. D'une manière plus radicale, elle propose qu'il soit possible de ne pas croire en nos éléments probants. Williamson explique que l'agent n'a jamais un accès total aux éléments probants potentiels et doit donc se limiter à ses éléments probants accessibles et connus. De plus, suivant Williamson, les cas de perception ne permettent pas de montrer que certains éléments probants ne sont pas des objets de croyance : « According to $E = K$, my evidence includes at best the proposition that it appears to be snowing. Surely, if I proportion my belief to my evidence, I shall not dismiss the hypothesis that I am hallucinating and it is not snowing » (2000, 203). Pour reprendre l'exemple de la pige, mes éléments probants ne permettent pas d'inférer la couleur de la prochaine balle. Ils permettent au mieux de former des propositions comme « ce sac contient des balles rouges » et « je crois que la prochaine sera rouge ». Williamson insiste, une vérité devient un élément probant pour un agent à cause de l'accès factif qu'il a : « Nothing short of knowledge will do » (2000, 203). Un élément probant est un objet de connaissance.

La troisième prémisse permet d'établir le biconditionnel entre la connaissance et les éléments probants; il a été montré que tous les éléments probants constituent des connaissances mais il reste à montrer que toutes les connaissances sont des éléments probants. Ainsi, lorsqu'un agent fait une hypothèse à la lumière d'une connaissance e , e doit faire partie des éléments probants de cet agent. Sinon, la condition de Carnap sur l'inclusion totale de nos éléments probants n'est pas respectée. L'important est de comprendre en quel sens toute connaissance est équivalente à un élément probant de

l'agent. C'est lorsque certains éléments probants sont accessibles qu'il est possible de faire des hypothèses qui rendent le mieux compte de l'ensemble des connaissances. Une objection à cette équivalence concerne la faillibilité de nos éléments probants. Suivant cette objection, peu de connaissances sont indubitables et la plupart des éléments probants sont contestables. Williamson répond à cette objection en expliquant que le plus haut degré de croyance, n'est pas de la certitude absolue, mais de la connaissance. Williamson cherche à montrer qu'étant donné que certaines connaissances se perdent au fil du temps, l'agent devrait chercher à construire des propositions qui sont en accord avec son état mental présent : « the best candidates would be propositions about the present – traditionally, proposition about the subject's present mental states » (2000, 206). Toutes les connaissances actuelles peuvent donc servir d'élément probant. Lorsqu'elles sont utilisées, elles augmentent la probabilité conditionnelle de l'hypothèse. Les différents types de connaissance perceptuelle, mathématique ou logique peuvent servir à produire des éléments probants : « For exemple, our evidence for a mathematical conjecture may consist of mathematical knowledge. If we believe that we know p , we shall be disposed to use p in the ways in which we use evidence. If our belief is true, we are right to use p in those ways » (2000, 207). Une croyance pour laquelle l'agent possède plusieurs éléments probants non concluants rend manifeste le fait que le degré de confirmation est inférieur à 1. À l'inverse, une connaissance est elle-même une instanciation d'éléments probants, elle permet de mettre en relief la confirmation provenant des autres éléments probants.

De ces trois prémisses, on peut tirer la conclusion suivante : toutes et seulement les connaissances sont des éléments probants et tous et seulement les éléments probants

constituent des instanciations de connaissance. Williamson ajoute un bémol. Bien que les connaissances, c'est-à-dire les éléments probants, justifient directement les états mentaux, la justification est épistémique et non pas pragmatique. Williamson donne ici l'exemple d'une mère qui, bien qu'aucun élément probant ne justifie sa croyance, « croit » que son enfant a survécu à un accident. Elle veut y croire et est pragmatiquement justifiée. Mais sa croyance ne vise pas la connaissance, donc la vérité, comme l'assertion le fait. Les assertions, sauf celles qui abandonnent leur rôle épistémique pour des considérations pratiques, visent la connaissance et plus elles s'en rapprochent, plus elles se rapprochent d'une confirmation. Si l'assertion atteint son objectif, c'est parce qu'elle transmet la connaissance, qu'elle remplit son rôle épistémique. Certains éléments probants qui lui sont liés la justifient complètement. La croyance qu'elle exprime est confirmée, elle est une connaissance, un élément probant.

2.2 Trois arguments en faveur de l'EEA et de la RC correspondante

Williamson présente trois arguments qui visent à étayer la plausibilité de son EEA. Le premier concerne le cas de la loterie, le deuxième, certains patrons conversationnels et le troisième, une adaptation épistémologique du paradoxe de Moore. L'objectif de cette section est de montrer comment la réponse épistémique de Williamson au problème de la norme de l'assertion répond en même temps à différents problèmes d'un point de vue linguistique. En plus de donner du support à l'EEA, cette revue permet d'en préciser le sens.

Un agent a un billet de loterie. Un million de ces billets existent. Un seul billet est gagnant et ce n'est pas le sien. Le tirage a lieu, mais l'information n'est pas encore

diffusée. Si l'agent affirme « mon billet n'est pas gagnant », la probabilité que son affirmation soit vraie est de 999,999 sur un million. Il est donc plus raisonnable d'affirmer « mon billet n'est pas gagnant » que « mon billet est gagnant ». Pourtant, suivant la RC, il n'est pas correct pour l'agent de produire cette affirmation. D'abord, il y a une probabilité non nulle que son affirmation soit fautive, ensuite, étant conscient de cette probabilité, l'agent ne peut pas savoir puisqu'il n'est pas dans un état mental factif par rapport à ce qu'il affirme. L'affirmation est donc défectueuse en ce qu'elle ne respecte pas la RC et renseigne mal sur l'autorité épistémique de l'agent. L'agent, en affirmant, excède l'autorité épistémique que lui confèrent ses éléments probants et son affirmation pousse ainsi fautivement à croire que l'agent est dans un état mental factif par rapport au contenu affirmé. Dans la présente situation, l'agent est seulement très fortement et rationnellement justifié de croire en la vérité de cette affirmation, étant donnée sa plausibilité probabiliste. Ces quelques considérations sur l'aspect probabiliste du cas de la loterie mettent en valeur la force normative de l'EEA et de la RC correspondante: « The knowledge rule provides a better explanation of the inadequacy of probabilistic ground for assertion than do accounts in which something less than knowledge warrants assertion » (2000, 252). Bien que l'affirmation soit raisonnable, bien qu'elle soit vraie, une affirmation est incorrecte si elle est réalisée sur une base probabiliste insuffisante (inférieure à 1). Si une règle plus souple que la RC normait l'affirmation, il serait correct d'affirmer « mon billet n'est pas gagnant » dans les conditions établies, mais ce n'est pas le cas. L'EEA de Williamson rend bien compte de l'intuition liée au cas de la loterie; bien que l'affirmation soit incorrecte du point de vue de la RC, elle semble intuitivement acceptable étant donné la plausibilité de sa véracité. Mais la RC exige d'avantage que la plausibilité de la vérité.

Elle exige la factivité.

Une objection à cet argument concerne les assertions provenant des connaissances de tous les jours, qui sont aussi très souvent de nature probable. Leurs probabilités sont couramment inférieures à 1. Cette réalité semble conduire au scepticisme. Selon ce point de vue probabiliste, presque⁷ toutes les assertions seraient insuffisamment confirmées par les éléments probants pour être assertables. Mais Williamson répond à cette objection: « The causal connection between the environment and our perceptual beliefs about it is no doubt probabilistic, but it does not follow that those beliefs rest on probabilistic evidence » (2000, 252). Lorsqu'un agent est dans un état mental factif, il sait et est en mesure d'asserter correctement le contenu de cette connaissance. Son assertion est correcte si elle exprime une correspondance entre l'état mental et le monde et que la probabilité de la vérité de l'assertion, selon les éléments probants accessibles, est de 1. La connaissance est ce qui justifie et est équivalente aux éléments probants. Les éléments probants qui confèrent une probabilité de 1 à une assertion permettent de garantir cette assertion. Le programme de Williamson spécifie que la corrélation entre le monde et l'état mental est importante mais insuffisante. C'est-à-dire que l'agent doit être responsable de cette corrélation pour garantir ce qu'il asserte : « What matters is not simply the fit between the content and the world, but someone's responsibility for that fit » (2000, 268). Or, lorsque l'agent sait, il est épistémiquement responsable, c'est-à-dire qu'il est en mesure de garantir le lien entre les conditions du monde et ce qu'il asserte, il est en mesure de garantir la fiabilité de son accès au monde. Suite à ces considérations sur l'EEA, il est inadéquat de craindre cette forme de scepticisme radical pour la RC. Il faut simplement

⁷ Williamson exclut les vérités logiques nécessaires, les tautologies.

reconnaître que certains états mentaux, étant opaques, sont perçus comme factifs alors qu'ils ne le sont pas. Du point de vue de la normativité, un problème survient seulement si on exige moins que la connaissance pour garantir l'assertion. En effet, la RC fait de la connaissance la règle pour l'assertion correcte, réussie, non pas pour l'assertion rationnelle, utile ou approuvée. La RC n'implique pas que l'agent soit toujours en mesure de respecter la règle, d'accéder à la norme, mais bien qu'il cherche à s'y conformer.

Le second argument qui motive l'EEA concerne les réactions conversationnelles possibles en réponse aux assertions, c'est-à-dire que l'EEA est confirmée par certains patrons conversationnels : « Conversational patterns confirm the knowledge account » (2000, 252). Un de ces patrons prend la forme de la question « Comment sais-tu? ». Si cette question n'est pas pertinente, comment expliquer qu'elle soit si intuitive ? Et en admettant qu'elle soit pertinente, l'EEA de Williamson rend bien compte du fait qu'en l'absence de réponse il n'y a pas de garantie. Dans le cas de la loterie, celui qui asserte « Mon billet n'est pas gagnant. » et qui subit une objection comme « Comment le sais-tu ? » est bien obligé d'admettre qu'il n'a pas accès à un ensemble suffisant d'éléments probants pour justifier son assertion. Un second patron encore plus agressif s'énonce ainsi : « Sais-tu cela? ». Toujours dans le cas de la loterie, l'agent doit admettre qu'il ne sait pas. Suivant la RC, l'agent produit une assertion défectueuse. En faisant l'hypothèse qu'autre chose que la connaissance norme l'assertion, il est difficile de saisir en quoi ce second patron est agressif : la réponse pourrait être négative tout en conservant la garantie (2000, 253). L'EEA permet de voir comment la RC norme l'assertion et pourquoi, si elle n'est pas respectée, l'acte est répréhensible. Ces patrons conversationnels indiquent que l'assertion correcte doit prendre appui sur une connaissance, et être épistémologiquement

justifiée par des éléments probants concluants.

Le troisième argument ressemble à l'argument précédent dans la mesure où il provient de considérations conversationnelles, mais il s'en distingue en ce qu'il traite non pas d'un seul état mental mais bien d'une conjonction entre deux états mentaux. Moore fait remarquer qu'il y a quelque chose d'incorrect dans l'assertion « p et je ne crois pas que p ». Le paradoxe vient du fait que l'assertion comporte deux attitudes propositionnelles contradictoires en conjonction. En effet, lorsqu'un agent asserte « p », il laisse entendre qu'il croit que p est vrai (Unger 1975, 257). Or, « je crois que p » est incompatible avec « je ne crois pas que p ». Bien que l'assertion puisse être acceptée dans un contexte spécifique, il est important d'expliquer la force de l'intuition selon laquelle elle est incorrecte dans tous les contextes épistémiques. Pour le montrer, Williamson suggère une adaptation épistémologique du paradoxe de Moore. Il propose de remplacer le verbe « croire » par le verbe « savoir », afin de lier le paradoxe de Moore aux considérations épistémologiques de la problématique de la norme de l'assertion. L'assertion paradoxale de Moore devient ainsi « p et je ne sais pas que p ». Lorsqu'un agent asserte « p », il se représente lui-même comme sachant ce qu'il asserte. Le travail de Williamson, sur ce point, est de montrer que la contradiction qui émerge du point de vue doxastique émerge aussi du point de vue épistémique :

One knows the conjunction only if one knows each conjunct
[...] Given that only knowledge warrants assertion, one
therefore cannot have warrant to assert « A and I do not
know A » (2000, 253).

En effet, si l'agent sait et asserte que « p », alors « p » est vrai et correct, et l'agent a des raisons concluantes pour le soutenir. Et comme l'agent se représente aussi comme

sachant le second terme, c'est-à-dire qu'il a des raisons concluantes pour l'assertion « je ne sais pas que p », il est nécessaire qu'une de ses représentations soit fautive. S'il avait vraiment des éléments probants concluants en faveur du second terme, il cesserait d'en avoir pour le premier. Autrement dit, un agent ne peut pas avoir deux ensembles distincts d'éléments probants *concluants* pour des assertions contradictoires. Selon Williamson, bien que la conjonction paradoxale puisse être utile, ou bien autrement justifiée, elle demeure incorrecte du point de vue de la RC. La RC permet d'expliquer l'intuition selon laquelle les assertions issues de telles conjonctions ne peuvent être épistémiquement correctes. L'argument procure du soutien à la thèse de Williamson puisque celui qui produit une objection contre l'EEA doit alors produire une autre explication que la RC pour expliquer le paradoxe de Moore.

Une objection est possible. En modifiant l'assertion à nouveau pour obtenir 'A and I cannot be certain that A', on suggère que le standard de l'assertion peut être plus exigeant que la connaissance. Cette option semble placer Williamson dans l'embarras, mais celui-ci accepte qu'il subsiste une différence notable entre la connaissance et la certitude et spécifie que, dans ce cas, l'assertabilité varie suivant la connaissance et non pas selon les plus hauts standards de la certitude, de l'indubitable. Bien qu'il soit raisonnable d'admettre que les assertions soient rarement certaines, il demeure raisonnable de dire que certains éléments probants fournissent des raisons concluantes⁸

⁸ Moore cherche à montrer que la connaissance existe bien qu'elle soit rarement indubitable. Celui-ci répond en ces termes à l'opposition sceptique : « In order to do it, I should need to prove for one thing, as Descartes pointed out, that I am not now dreaming. But how can I prove that I am not? I have, no doubt, conclusive reasons for asserting that I am not now dreaming; I have conclusive evidence that I am awake: but that is a very different thing from being able to prove it. I could not tell you what all my evidence is; and I should require to do this at least, in order to give you a proof » (Sosa, Jaegwon, Fantl, 28). Les

de croire que le contenu de ces assertions est connu. Certaines de nos croyances vraies sont des connaissances, il est seulement difficile de savoir lesquelles. Pour que la RC soit respectée, le standard du permissible doit être la connaissance : « knowledge is transmitted if and only if it is what the rule requires » (2000, 268). Autrement dit, même s'il est raisonnable de croire que l'on sait plutôt que cela soit indubitable, la RC est satisfaite par la relation factive entre l'état mental et le monde. L'assertion est correcte lorsque l'agent est précisément dans ce type de relation, ni plus ni moins.

2.3 Deux explications concurrentes à l'EEA expliquées et rejetées

Après avoir donné des arguments directs en faveur de l'EEA, Williamson résiste aux positions concurrentes les plus plausibles. La première de ces explications concurrentes est proprement sémantique. Certains problèmes ont déjà été mentionnés dans le premier chapitre en ce qui concerne la robustesse de la perspective sémantique, mais, suite à l'exposition détaillée de l'EEA, d'autres arguments se précisent et s'ajoutent à l'analyse. La seconde explication concurrente est moins simple en ce qu'elle est plus générale, c'est à dire qu'elle abandonne le réquisit de simplicité de la règle C et offre une règle plus complexe à la fois doxastique et épistémique, à la fois descriptive et normative. Williamson soutient que cette explication est encore moins robuste que l'explication sémantique de l'assertion. Ce qui importe vraiment est de voir comment Williamson offre une résistance devant ces différentes explications de la normativité de l'assertion.

Le candidat simple le plus évident pour normer l'assertion est la vérité :

conceptions d'élément probant et de transparence épistémique chez Moore sont semblables à celles chez Williamson.

(The truth rule) One must: assert p only if p is true (2000, 242).

Selon cette conception, la vérité norme la pratique de l'assertion d'un agent qui cherche à être rationnel mais ne fournit pas de garantie épistémique. Williamson refuse que cette conception sémantique de l'assertion soit prépondérante dans la problématique de la norme de l'assertion. Il trouve à redire et, en premier lieu, argue que son principe d'individuation suggéré par la notion de règle constitutive n'y est pas respecté : « one doubt about the truth account is that assertion is not the only speech act to aim at truth » (2000, 244). Williamson donne l'exemple de la conjecture et de la promesse, qui tous deux diffèrent quant au seuil d'éléments probants nécessaires pour garantir les actes de langage. La conjecture exige un seuil d'éléments probants plus bas que l'assertion pour être correcte. La promesse, au contraire, exige un seuil équivalent à celui qui est spécifique à l'assertion, mais exige en plus un lien spécial avec ces éléments probants. Un lien, même un engagement qui garantit l'infailibilité de notre accès aux éléments probants. Pourtant, tant l'assertion que ces deux autres actes de langage sont normés par le vrai, ils visent le vrai. Ce premier argument contre la règle de la vérité permet de saisir que d'autres actes de langage visent aussi le vrai. Si la règle constitutive de l'assertion était la vérité, l'assertion n'aurait pas de rôle spécifique en tant qu'acte de langage. Tous ces actes, conjectures, assertions et promesses, seraient indiscernables de ce point de vue. La règle de la vérité ne peut pas discriminer la qualité de ces actes et ne permet qu'une supposition à l'égard du seuil juste. La règle de la vérité suppose que ce seuil soit mitoyen entre celui pour la conjecture et celui pour la promesse mais ne permet pas de le fixer de manière précise :

Although the preceding doubt about the truth account suggests (without showing) that the rule of assertion is evidential, it fails to indicate an appropriate standard of evidence (2000, 245).

En revanche, la connaissance comme norme de l'assertion permet de fixer ce seuil.

L'agent doit avoir des éléments probants concluants, il doit savoir.

Ce seuil implique un lien factif, une confirmation du point de vue des éléments probants. De plus, le cas de la loterie pose un problème pour la règle de la vérité : « why can you condemn my assertion that your ticket didn't win, when it is overwhelmingly likely to be true? (Weiner 2007,190). La règle de la vérité est insuffisante pour normer l'assertion puisque l'agent peut respecter la règle et ne pas être en mesure de rendre compte du lien entre son état mental et le monde : « The point is simply that, in making the assertion, I exceeded my evidential authority » (2000, 247). En effet, même si l'énoncé est vrai, on ne peut pas obtenir de garantie pour l'assertion sur la base d'une probabilité inférieure à 1, si forte soit-elle. En le faisant, on excède notre autorité épistémique. Voilà pourquoi l'assertion problématique du paradoxe de la loterie est incorrecte. La dernière résistance de Williamson face à la règle de la vérité fait appel au fait que tous les billets de loterie ont potentiellement le même degré de justification provenant des éléments probants. Si on affirme que ce billet n'est pas gagnant et que la justification est la même pour chaque autre billet, l'assertion « mon billet n'est pas gagnant » serait justifiée pour chaque billet. Suivant ce raisonnement, éventuellement, une fausseté sera assertée et justifiée. La règle de la vérité ne permet pas d'expliquer ce paradoxe :

The truth account does not explain something that it is committed to explaining: the evidential norms for assertion. It should therefore be rejected. [...] Assertion itself seems to be governed by a non-derivative evidential rule, which my assertion in the lottery case broke; I was cheating (2000, 249).

Pour reprendre l'analogie avec le jeu, l'arbitre pourrait signaler une faute et mentionner que celui qui affirme ne sait pas si le billet est gagnant. Dans les cas où la fausseté est probable ou que les conséquences sont plus importantes, il est normal de considérer certaines critiques supplémentaires. Cependant, précise Williamson, cela ne devrait jamais permettre d'obscurcir la possibilité d'une critique contre celui qui excède son autorité épistémique que lui confère l'ensemble de ses éléments probants (2000, 247). Williamson soutient qu'aucune autre explication que son EEA ne permet à la fois de fixer le seuil d'éléments probants nécessaires à la garantie sur l'assertion et de bien distinguer entre une garantie épistémique et une garantie sémantique pour l'assertion. Seule la RC exige que l'agent rende compte de son lien factif avec ce qu'il affirme et permet de rendre compte du rôle épistémique de l'assertion.

Un autre candidat est proposé dans la littérature pour répondre à la problématique de la norme de l'assertion. Il s'agit de la règle de la croyance en la connaissance. Si je crois savoir, alors l'assertion est justifiée. Williamson lui donne la forme suivante :

(The BK rule) One must: assert p only if one believes that one knows p (2000, 260).

Un problème spécifique survient pour la règle de la croyance pour la connaissance. La croyance en la connaissance de p peut être aussi irrationnelle que n'importe quelle autre croyance. Et si on assume que la croyance est effectivement irrationnelle, l'explication de la croyance en la connaissance n'a pas les ressources pour

expliquer pourquoi la critique peut viser l'assertion elle-même et pas uniquement celui qui asserte. L'EEA de Williamson répond à ce type d'objection: « In contrast, the knowledge account has no difficulty in explaining what is wrong with the assertion, for it breaks the knowledge rule » (2000, 261). Comme expliqué dans le premier chapitre, la rationalité est une condition nécessaire mais insuffisante pour normer l'assertion. On peut alors, sans hésitation, rejeter cette règle comme insuffisante pour obtenir la garantie recherchée et évaluer la RC comme répondant mieux à ce problème. Une reformulation qui inclut la rationalité de la croyance est subséquentement possible:

(The RBK rule) One must: assert p only if one rationally believes that one knows p
(2000, 261).

Bien que l'explication précédente soit rejetée, il est pertinent de mentionner que tous les problèmes de la règle de la croyance rationnelle en la connaissance s'appliquent aussi à la règle de la croyance en la connaissance. Le premier problème avec cette explication est le suivant; ce que quelqu'un croit rationnellement savoir n'est pas nécessairement vrai. Rappelons qu'au contraire ce que sait quelqu'un est nécessairement vrai. La RC permet une garantie que ne permet pas la règle de la croyance rationnelle en la connaissance en ce qu'elle insiste sur le rôle de la vérité :

A final objection to the RBK account is that it makes it too easy for someone who lacks the authority to assert p to confer that authority on someone else. [...] If a truth requirement were added to the RBK account [...], it would require knowledge after all. One should adopt the simpler knowledge account instead (2000, 262).

En plus de permettre cette garantie supplémentaire, la RC est plus simple que ces autres règles: « they are less simple than the account based on the knowledge rule » (2000, 262).

De plus, pourquoi serait-ce important de rationnellement croire que je sache s'il n'est pas requis que je sache (2000, 262) ? En effet, il est plus important de savoir que de croire rationnellement que l'on sait. Si l'explication de la croyance rationnelle en la connaissance est à la fois moins simple, moins précise et moins performante que l'EEA, aucune raison ne nous dirige vers cette règle plutôt que vers celle de Williamson. La conclusion de l'auteur met l'emphase sur la nécessité de la notion de vérité dans son programme : « Indeed, our attitude to false assertions is misrepresented by any simple account on which what warrants assertion does not entail truth » (2000, 263).

La connaissance permet à Williamson de jeter une nouvelle lumière sur les concepts comme élément probant, règle constitutive, état mental factif, vérité, garantie et justification. L'EEA permet donc à l'épistémologie de reprendre une place importante dans l'élucidation des concepts philosophiques intimement liés à la philosophie du langage, de la logique et de l'esprit.

Conclusion

Le deuxième chapitre permet de saisir la position de Williamson. La première tâche consistait en une revue positive des notions qui sont mises en lumière par la notion de connaissance. En effet, le concept de connaissance vient éclairer le sens des notions suivantes : règle *constitutive*, état mental *factif*, et *élément probant*. Certains arguments ont été apportés pour donner de la plausibilité à la position de Williamson. La connaissance, dans l'EEA, permet de bien voir comment Williamson se distancie des autres candidats possibles pour normer l'assertion et comment la règle qu'il offre est à la fois robuste et informative. C'est-à-dire qu'elle résiste aux candidats concurrents pour

normer l'assertion et qu'elle explique certains problèmes comme le paradoxe de Moore, le paradoxe de la loterie et la défectuosité de certains patrons conversationnels. Le prochain chapitre explicitera la position de DeRose qui propose une lecture modifiée de l'EEA.

Chapitre 3

3. La lecture contextualiste de DeRose

Dans ce mémoire, l'analyse de la position de DeRose dans la problématique de la norme de l'assertion est complètement asservie à celle de Williamson. On y explique l'effet de l'EEA de Williamson sur le contextualisme de DeRose tel que présenté dans *The Case for Contextualism* (2009). L'objectif du chapitre est de préciser le sens de l'EEA de Williamson en mettant en relief le caractère inadéquat d'un emprunt que fait DeRose à Williamson. Cet emprunt force DeRose à se commettre en faveur d'un réalisme épistémologique qui ne cadre pas avec son contextualisme. Les analyses qui suivent permettent de mieux comprendre en quoi le réalisme de l'EEA de Williamson est radical et comment il est incompatible avec le contextualisme de DeRose. Le chapitre est composé de deux parties. La première consiste en une explication de la position contextualiste de DeRose. La seconde montre comment les conséquences des EEA respectives contrastent et comment le contextualisme de DeRose peine à répondre à certains problèmes épistémologiques facilement résolus par l'explication de Williamson. Suite à ce dernier chapitre, on comprendra mieux en quel sens la connaissance est la norme de l'assertion chez Williamson et aussi pourquoi son EEA est à la fois robuste et informative. La conclusion du chapitre devrait permettre de saisir comment la robustesse de l'EEA de Williamson ne peut être importée que dans un cadre radicalement réaliste.

3.1 La position de DeRose dans la problématique de la norme de l'assertion

Dans son troisième chapitre, *Assertion, Knowledge, and Context*, DeRose répond

aux interrogations suivantes : quelle est la bonne connexion entre l'assertion et la connaissance, entre l'assertabilité et la vérité et quelles sont les conditions à satisfaire pour asserter de manière appropriée ? DeRose admet (2009, 80) qu'une EEA permet de fournir une grande partie de la réponse à cette question. Pour DeRose, la connaissance joue un rôle normatif central dans la problématique et, suivant Moore⁹ et Williamson, on doit connaître ce qu'on asserte pour asserter correctement (2009, 93). DeRose accepte l'EEA de Williamson:

I will join Williamson in holding that this is the only rule governing assertion that has to do with asserting only what one is positioned well enough with respect to – or, when using the other form of the knowledge account of assertion, that the strength of the position that one represents oneself as being in when one assert that *p* is just that of knowing that *p*, nothing more nor less (2009, 93).

Pourtant, la position de DeRose diffère grandement de celle de Williamson et cela paraît bien si l'on compare les objectifs et les particularités de leurs explications. Williamson utilise la connaissance pour expliquer l'assertion, le rôle épistémique de l'assertion. DeRose cherche avant tout à fonder son contextualisme et à résister aux objections courantes contre son contextualisme. DeRose défend l'idée selon laquelle l'EEA de Williamson lui fournit à la fois une réponse à une objection générale contre le contextualisme et un argument positif en faveur de son contextualisme. Dans un premier temps, on verra comment DeRose emprunte et modifie l'EEA de Williamson pour en faire une version relativisée. Ensuite viendront les explications sur la place de l'EEA pour répondre à l'objection générale contre le contextualisme. Finalement, nous verrons

⁹ Moore suggère que lorsqu'un agent asserte *p*, il se représente comme sachant que *p* (2009, 93).

comment DeRose soutient que l'argument en faveur du contextualisme émerge directement de l'EEA. À la fin de cette section, on comprendra mieux comment et pourquoi DeRose cherche à exploiter l'EEA de Williamson.

3.1.1 L'emprunt et la relativisation

DeRose modifie l'explication de Williamson afin que la signification de la connaissance soit indexicalisée. DeRose n'accepte pas l'invariantisme proposé par Williamson et suggère que « savoir », comme tous les autres mots sensibles au contexte, a une signification indexicale :

The Relativized Knowledge Account of Assertion (*KAA-R*):
A speaker, S, is well enough positioned with respect to p to be able to properly assert that p if and only if S knows that p according to the standards for knowledge that are in place as S makes her assertion (2009, 99).

DeRose cherche à contextualiser l'EEA, il le relativise et l'acronyme correspondant est EEA-R. Selon lui, pour abandonner l'EEA il faut refuser le rôle de la connaissance pour l'assertion correcte. Ce qu'il ne fait pas. Ni DeRose ni Williamson ne vont dans cette direction. Pour asserter correctement, il faut savoir. Et c'est précisément parce que DeRose défend un point de vue selon lequel l'EEA de Williamson n'est pas *complètement* abandonnée que la position contextualiste de DeRose a été choisie pour mettre celle de Williamson en relief. Les conséquences de son ajustement à l'emprunt permettent de voir comment l'explication de DeRose est incompatible avec celle de Williamson. Étant donné que DeRose accepte l'EEA, il est forcé d'accepter le réalisme qui en découle. Le réalisme de l'EEA de Williamson est trop radical pour son contextualisme. DeRose reconnaît le rôle épistémique de l'assertion, le rôle d'autorité de

celui qui affirme et le rôle normatif de la connaissance, mais il refuse l'idée selon laquelle la connaissance a une signification univoque, une signification invariante d'un contexte à l'autre. L'invariabilité des conditions de vérité des énoncés qui attribuent un état épistémique dans l'EEA de Williamson est précisément ce à quoi il cherche à remédier. Il propose alors une défense du contextualisme.

Afin de mettre cette position contextualiste de l'avant, DeRose propose une paire de cas dans laquelle le prédicat de savoir est utilisé de manière indexicale. Cet exemple met en scène DeRose lui-même et traite spécifiquement d'attributions faites à la première personne. Il cherche à mettre en relief la variabilité contextuelle du sens des attributions de connaissance à un agent. Voici la paire de cas de la banque, telle que présentée par DeRose (2009, 1) :

Bank Case A. My Wife and I are driving home on a Friday afternoon. We plan to stop at the bank on the way home to deposit our paychecks. But as we drive past the bank, we notice that the lines inside are very long, as they often are on Friday afternoons. Although we generally like to deposit our paychecks as soon as possible, it is not especially important in this case that they be deposited right away, so I suggest that we drive straight home and deposit our paychecks on Saturday morning. My wife says, 'Maybe the bank won't be open tomorrow. Lots of banks are closed on Saturdays.' I reply, 'No, I know it'll be open. I was just there two weeks ago on Saturday. It's open until noon.' (2009, 1).

Bank Case B. My wife and I drive past the bank on a Friday afternoon, as in case A, and notice the long lines. I again suggest that we deposit our paychecks on Saturday morning, explaining that I was at the bank on Saturday morning only two weeks ago and discovered that it was open until noon. But in this case, we have just written a very large and important check. If our paychecks are not deposited into our checking account before Monday morning, the important check we wrote will bounce, leaving us in a *very* bad situation. And, of course, the bank is not open on Sunday.

My wife reminds me of these facts. She then says, 'Banks do change their hours. Do you know the bank will be open tomorrow?' Remaining as confident as I was before that the bank will be open then, still, I reply, 'Well, no, I don't know. I'd better go in and make sure.' (2009, 2).

Avec cette paire de cas, DeRose cherche à illustrer la sensibilité contextuelle des attributions de connaissance. Il affirme que l'attribution de connaissance dans le cas A et le rejet de connaissance dans le cas B sont tous deux vraies. Ce qui est en jeu, ce sont les standards épistémiques et la *force de la position épistémique* (FPE) (Strength of Epistemic Position) nécessaire pour que les assertions soient vraies :

What so varies is the epistemic standard that S must meet [...] in order for such a statement to be true. [...] The standards for what can truly be called 'knowledge' are higher in Case B than they are in Case A. Thus, even while the strength of my epistemic position doesn't vary between the two cases I meet the lower standards in Case A but don't meet the higher standard in place in Case B (2009, 2).

Pour qu'un agent soit dans une position épistémique suffisamment forte pour asserter, il doit avoir suffisamment de ce qui est nécessaire pour qu'une croyance vraie constitue de la connaissance (2009, 7). Cette explication est trop vague et ne permet pas de discriminer entre les situations favorables et celles qui sont défavorables. DeRose admet à ce propos qu'il doit éclaircir la signification de la notion de FPE. Du travail reste à faire, mais DeRose offre, pour l'instant, un test intuitif qui place les agents concernés dans un mode de comparaison. Ce test permet d'avoir une idée de ce qu'il envisage :

Among the grounds one can have for assenting to *If Mugsy is tall, then Wilt is tall* is the comparative knowledge that Wilt is at least as tall as is Mugsy. Given knowledge of the comparative fact, you can know that the conditional is true however the standards for tallness are set (2009, 7).

Sur la base du même raisonnement, si l'agent sait que la banque sera ouverte dans le cas B, alors il sait aussi dans le cas A. C'est ainsi puisque la FPE exigée pour être considérée comme sachant est plus importante dans le cas B que dans le cas A. DeRose soutient que ces considérations déterminent à la fois la signification de ce qui est asserté et la vérité de ces assertions (2009, 9). Il cherche à montrer que les conditions de vérité des attributions qui contiennent un terme contextuellement sensible varient en fonction du contexte. Dans le test mettant en scène Mugsy et Wilt, il est impossible de déterminer précisément le standard, la norme pour la grandeur. On peut déduire la vérité de « je sais que Wilt est grand » *dans le contexte*, puisque Wilt est au moins *aussi grand que* Mugsy. C'est, selon DeRose, le contexte qui fixe les conditions de vérité. L'idée générale de DeRose est d'unir les conditions d'assertabilité du contexte avec les conditions de vérité des assertions, des attributions de connaissances (2009, 105).

3.1.2 Objection générale contre le contextualisme et EEA-R¹⁰ pour y répondre

Avant même que le contextualisme ne soit vraiment établi comme théorie épistémologique, Peter Unger (1975), faisait déjà valoir que les standards conversationnels ne font varier que ce qui est approprié de dire dans la conversation en cours, alors que les conditions de vérité et le standard épistémique demeurent fixes et excessivement demandant :

(D)efend the view by appealing to Unger's idea that the varying standards which can seem to govern the truth-conditions of knowledge attribution might instead just

¹⁰ L'EEA-R est un acronyme qui signifie « Explication épistémique de l'assertion-relativisée » et fait référence à l'emprunt direct que fait DeRose à Williamson.

govern their conditions of warranted assertability (DeRose 2009, 27).

Cette objection est à l'origine de la plus grande résistance au contextualisme : l'invariantisme et l'argument de l'assertabilité garantie. Les invariantistes soutiennent qu'une confusion entre les conditions d'assertabilité et les conditions de vérité des assertions est à l'origine du contextualisme. Ils expliquent que certains contextualistes utilisent une manœuvre conversationnelle (Warranted Assertability Manoeuvre/WAM) pour nous convaincre que, suivant le standard épistémique, les conditions de vérités ont changées d'un cas à l'autre. Ils spécifient comment certains contextualistes en arrivent à cette confusion:

that the varying epistemic standards that apply to use of 'know(s)' in different context govern only whether it is appropriate or warranted to say that someone does or doesn't 'know', while the epistemic standard for whether a subject really does know--- whether it would be true to say that they 'know'--- does not vary from context to context (DeRose 2009, 83).

Bien que la position de DeRose semble aller dans cette direction, celui-ci refuse de faire une telle manœuvre et soutient que les conditions de vérité des attributions qui contiennent un ou plusieurs termes sensibles au contexte sont directement influencées par les variations du standard épistémique. C'est-à-dire que, selon lui, les termes indexicaux ont des conditions de vérité qui varient en fonction du standard épistémique utilisé par celui qui affirme et en fonction du contexte. Cette explication montre que DeRose ne confond pas les conditions de vérité avec les conditions d'assertabilité, comme les invariantistes sont tentés de le suggérer, mais défend l'idée selon laquelle la signification même de ce qu'est savoir change d'un contexte à l'autre. DeRose échappe de cette façon

à l'objection invariantiste classique.

Pourtant, le contextualisme n'est pas encore sain et sauf. D'ailleurs, DeRose formule lui-même une autre objection, plus générale/OG (Generality Objection/GO), contre son contextualisme :

For as the Generality Objector will correctly point out, when the simple 'p' becomes unassertable because we are moving into more demanding contexts, this is generally not due to any change in the truth-conditions of 'p' (2009, 91).

Selon les invariantistes, si un agent sait que p , c'est parce qu'il a accès aux conditions de vérité de l'énoncé et, comme elles sont invariantes, celui-ci conserve sa connaissance dans un contexte épistémique plus exigeant puisqu'il continue d'avoir accès aux conditions de vérité de p . Autrement dit, pour l'invariantiste, les conditions de vérité de « je sais que p » dépendent de l'accès aux conditions de vérité de p et ne dépendent pas du standard épistémique :

According to the Generality Objection, there is no good reason to suppose there is such a variation in truth-conditions of knowledge attributions (2009, 92).

DeRose a considérablement amendé l'EEA de Williamson de manière à ce que sa propre formulation favorise le traitement de l'OG. L'observation que fait DeRose permet de comprendre qu'il généralise la sensibilité contextuelle des adjectifs comme 'tall' au verbe 'to know' :

Rather, as the standards go up, it is *because* less and less counts as knowledge that fewer and fewer things become assertable. The general variability in the standards for warranted assertability is explained by the variability in the standards for knowledge. And, according to our new account, when the epistemic standards go up past the speaker's ability

to meet them, 'I know that p' not only becomes unassertable, as the simple 'p' does: it becomes false (2009, 110).

À ce chapitre, les invariantistes *devraient arguer* que les conditions de vérité des assertions ne peuvent pas varier si l'état du monde ne change pas d'une manière analogue. Ils devraient soutenir, selon DeRose, que les attributions de connaissance sont des actes de langage particuliers qui ne se comportent pas de manière indexicale, comme la plupart des adjectifs. Si je sais que *p*, alors *p* est vrai et, si je sais que *p*, c'est que j'ai suffisamment de ce que cela prend pour avoir la connaissance; je ne peux pas en avoir besoin de plus. À cela DeRose (2009, 43) répond et cite Gail Stine : « It is one thing in a street encounter, another in a classroom, another in a court of law – and who is to say it cannot be another in a philosophical discussion. (1976, 254) ». Il s'agit ici d'exemples plausibles sur la façon de lier la connaissance dans une situation conversationnelle ordinaire à un standard épistémique *pertinent*¹¹ dans le contexte. Selon cette conception, une assertion qui concerne une attribution de connaissance à la première personne, comme « Je sais que *p* » peut être, au même moment et à propos du même objet, vraie selon le contexte dans la rue, mais fausse selon le contexte développé dans une discussion philosophique. DeRose insiste sur le fait que, selon lui, ce qui varie d'un point de vue à l'autre ne se limite pas aux conditions d'assertabilité mais détermine aussi les conditions de vérité des attributions de connaissance. Il explique le phénomène ainsi: « what

¹¹ Le standard épistémique s'ajuste en fonction de l'importance qu'on accorde aux assertions. DeRose explique vaguement ce mécanisme d'ajustement. Il semble que les manœuvres conversationnelles des participants fournissent les indications suffisantes pour ajuster le standard épistémique. Un problème survient dès lors que deux agents ne sont pas d'accord sur l'importance de l'assertion, sur le standard épistémique adéquat. Comment alors fixer le standard ? DeRose se contente de préciser que celui qui asserte fixe le standard de sa propre assertion.

semantically count as 'knowledge' has changed, so that the subject's same epistemic position in the two cases meets the truth-conditions for 'knowledge' in LOW but not in HIGH (2009, 60). » Bien qu'il ait accès aux mêmes éléments probants, DeRose soutient que, dans le cas de la banque, les conditions de vérité de l'attribution de connaissance « je sais que la banque sera ouverte » sont satisfaites lorsque l'enjeu est peu significatif, suivant les conditions d'assertabilité du contexte, et que les conditions de vérité de cette même assertion ne sont pas satisfaites lorsque l'enjeu est significatif, puisque les conditions d'assertabilité les ont fait varier suivant le standard épistémique. Cette position est litigieuse en ce que rien n'a changé, ni dans le monde ni dans l'accès de l'agent au monde, c'est-à-dire que la FPE est stable, alors que les conditions de vérité de l'assertion ont changées.

Pour l'OG, ne pas être en mesure d'asserter p n'implique pas l'ignorance à l'égard de p . L'objecteur général est en mesure d'imaginer un contexte dans lequel les conditions d'assertabilité deviennent plus exigeantes alors que les conditions de vérité des assertions demeurent invariantes. L'objecteur insiste et précise que les conditions d'assertabilité ne peuvent pas modifier la factivité de mon état mental. Si mon état mental est factif, alors *je sais* et cette connaissance ne peut pas être altérée par une simple augmentation des conditions d'assertabilité. Pour DeRose, la connaissance implique l'assertabilité et l'assertabilité implique la connaissance. Par contraposition, ne pas satisfaire les conditions d'assertabilité (A) implique ne pas savoir (K) : $(K \supset A)$ et $(A \supset K)$, par contraposition $(\neg A \supset \neg K)$. Selon l'OG, $(\neg A \supset \neg K)$ ne peut pas être vrai. L'OG doit alors refuser $(K \supset A)$. DeRose arrive à cette conclusion en soutenant que les conditions de vérité des attributions de connaissance sont données par les conditions d'assertabilité de

p.

Selon DeRose, les conditions de vérité de « I know that *p* » sont équivalentes aux conditions d'assertabilité de *p* (2009, 105). Cette connexion entre les conditions de vérité et les conditions d'assertabilité permet de comprendre comment DeRose envisage une variation dans les conditions de vérité des phrases contenant un terme sensible aux variations contextuelles. La question qui demeure problématique est la suivante : « *to know* est-il vraiment un verbe susceptible de telles variations ? » Williamson s'est engagé dans une recherche qui fait l'hypothèse que non. DeRose s'engage à défendre que oui et prétend d'ailleurs que l'EEA de Williamson fournit un argument en faveur de son contextualisme! Le lien entre l'assertabilité et la connaissance est à la base de cette utilisation. D'un point de vue strictement épistémologique, si quelque chose change dans les conditions de vérité, DeRose ne dit ni quoi ni en vertu de quoi.

3.1.3 Usage de l'EEA-R pour fonder le contextualisme

DeRose estime que la variabilité contextuelle de l'assertabilité des attributions de connaissance, telle que présentée dans l'EEA-R, fournit un argument en faveur de son contextualisme : « Keith DeRose has recently argued that the contextual variability of appropriate assertion, together with the knowledge account of assertion, yields a direct argument that 'knows' is semantically context-sensitive » (Leite 2004, 111). Bien qu'elles soient directement liées à l'EEA de Williamson, chacune des prémisses doit être examinée indépendamment afin de montrer comment DeRose les envisage et comment il résiste à l'invariantisme. L'objectif premier est de décrire la position de DeRose et ce n'est que par la suite que le travail critique de comparaison entre la valeur informative du

projet de Williamson et de celui de DeRose devient pertinent.

Pour DeRose, les conditions de l'assertion appropriée varient d'un contexte à l'autre. L'EEA-R permet de saisir comment DeRose envisage cette variabilité : « In short : KAA – which, recall, we're construing as KAA-R – together with the context-sensitivity of assertability yields the conclusion that the *truth-conditions* of 'I know that p' are in fact context-sensitive in the way the classical invariantist denies » (2009, 106). Il refuse l'objection invariantiste qui soutient que les variations dans les standards ne font varier que les conditions d'assertabilité, pas les conditions de vérité des assertions. DeRose fournit très peu d'arguments en faveur de cette prémisse. Il a expliqué comment il envisage le rapport entre les conditions d'assertabilité et les conditions de vérité (2009, 105) et se contente par la suite de supposer que l'invariantiste doit accepter et généraliser son point de vue sur les attributions de connaissance à toute forme d'assertion :

Even classical invariantists, who deny that the truth-conditions of knowledge attributions are sensitive to varying standards, tend to agree that the *warranted assertability* conditions of knowledge attributions vary with context. [...] And it's clear that this is true not only of knowledge attributions, but of assertions generally (2009, 107).

Si DeRose a raison sur ce point, alors l'EEA-R devient fatale à l'invariantisme en ce que la variabilité dans l'assertabilité implique la variabilité dans les conditions de vérité. L'EEA-R permet à la fois de montrer comment DeRose soutient que l'invariantiste se méprend lorsqu'il avance que les conditions de vérité des assertions sont invariantes et aussi comment cette variation dans l'assertabilité fournit un argument direct en faveur du contextualisme : « The connection between knowledge and assertion that works is one

that ties the relevant warranted assertability condition of 'p' with the relevant *truth*-condition of 'I know that p'. That identification provides a strong argument for contextualism » (2009, 102). L'EEA-R est utilisée par DeRose afin de fonder son contextualisme et ce en liant les conditions d'assertabilité aux conditions de vérité des assertions.

Pour DeRose, l'EEA-R fournit un argument en faveur du contextualisme. L'invariantiste peut résister en expliquant que la variabilité à l'œuvre dans les cas pertinents peut aussi bien être expliquée sans faire appel à des conditions de vérité variantes (2009, 111). DeRose fait appel au même argument, c'est-à-dire qu'il soutient que le contextualisme aussi peut expliquer la variabilité, mais il soutient que cette variabilité concerne aussi les conditions de vérité. Pourtant, lorsque les conditions de vérité changent, suivant le contextualisme de DeRose, qu'est-ce qui change ? Qu'est-ce qui, dans les conditions d'assertabilité et les standards épistémiques en jeu, permet de déterminer les conditions de vérité des assertions ? Rien d'explicite n'est offert à ce sujet. Cette différence entre le programme contextualiste de DeRose et le programme invariantiste de Williamson entraîne la nécessité de mettre en relief les difficultés que rencontre DeRose sur des points où l'EEA de Williamson apporte une réponse satisfaisante, informative.

3.2 La comparaison entre l'EEA et l'EEA-R

Non seulement l'EEA-R développée par DeRose est moins robuste que l'explication de Williamson mais elle lui est incompatible. DeRose montre lui-même comment leurs explications contrastent :

Like other forms of invariantism, given S's situation, there's a single set of standards which, at least as far as truth-conditions go, govern any speaker's assertion about whether or not S 'knows', regardless of those speakers' conversational contexts. Thus, if two speakers are talking about the same S and the same p at the same time, one saying that S 'knows' that p and the other saying that S 'doesn't know' that p, then even if our speakers are taking part in very different conversations, they can't both be speaking truth, according to SSI¹². Contextualists, by contrast, insist that both speakers can be asserting a truth (DeRose 2009, 25).

Ce contraste concerne directement la façon de lier les conditions d'assertabilité aux conditions de vérité des attributions de connaissance. DeRose cherche à lier intrinsèquement les conditions d'assertabilité aux conditions de vérité des attributions de connaissance. Les conséquences de cette connexion constituent chacune des parties de la présente section. L'objectif est de montrer que DeRose offre une EEA à la fois moins robuste et moins informative que celle de Williamson et d'en conclure que l'emprunt n'est pas justifié. Chaque conséquence de cette connexion sera donc développée dans le but de mettre en évidence une difficulté pour l'EEA-R de DeRose. Quatre conséquences seront exploitées. La première concerne le caractère tacite des conditions de vérité dans le contextualisme de DeRose. La seconde porte sur les difficultés que représente la thèse sur la transparence épistémique (KK) pour DeRose, malgré le fait qu'il nie avoir ces difficultés. La troisième met en relief le traitement laborieux du scepticisme par DeRose, même s'il nie l'importance de résister au scepticisme. La quatrième montre la distinction entre deux niveaux de garantie épistémique chez DeRose. Ces conséquences mettent en avant-plan la posture embarrassante dans laquelle l'emprunt plonge DeRose. Cette

¹² L'acronyme SSI fait référence au *Subject Sensitive Invariantism* d'Hawthorne (2004).

posture nous révèle que ce qui fonctionne bien chez Williamson ne fonctionne pas chez DeRose.

3.2.1 Caractère tacite des conditions de vérité chez DeRose

DeRose soutient que le standard épistémique et la force de la position épistémique (FPE) nécessaire pour qu'une attribution de connaissance soit vraie change d'un contexte à l'autre. Il explique que lorsqu'un agent atteint ce seuil indéfini et instable, sa FPE est adéquate pour garantir une assertion et une attribution de connaissance. Dans un contexte exigeant, la FPE nécessaire est plus grande. Dans un contexte relâché, la FPE nécessaire est moins considérable. Il semble qu'une contradiction émerge dès que deux agents sont en désaccords sur la FPE nécessaire. Le contextualiste insiste et prétend que les deux agents peuvent asserter correctement bien qu'ils assertent le contraire. Selon DeRose, il n'y a pas de contradiction à ce qu'une assertion soit vraie pour l'un mais fausse pour l'autre. Sans donner de détail sur la façon de procéder, il tient compte des préférences et des intérêts des agents pour déterminer la FPE nécessaire à l'assertion réussie. Les conditions de vérité varient selon lui en partie en fonction des considérations pratiques. C'est-à-dire que ce qui compte comme *vrai* change d'une situation à l'autre suivant le contexte de celui qui asserte.

L'EEA-R de DeRose ne supporte pas la perspective radicalement réaliste choisie par Williamson. En ce sens, DeRose abandonne l'EEA en refusant les thèses de Williamson sur la connaissance comme état mental factif. La factivité est la notion angulaire du réalisme épistémologique de Williamson. L'agent a l'autorité pour asserter s'il sait, c'est-à-dire s'il est dans un état mental factif. Or, DeRose refuse la factivité

comme facteur déterminant l'assertabilité. Celui-ci estime que la connaissance et tous les verbes de cognition comme se souvenir que, voir que, ne sont pas causalement liés à des états du monde mais ne sont que des attitudes propositionnelles, des actes de langage qui sont causés par l'état mental et les conventions linguistiques. Selon Williamson, il s'agit de la conséquence la plus coûteuse de l'EEA-R de DeRose puisqu'il implique l'abandon du transfert d'autorité, l'abandon de l'importance accordée à la garantie de la vérité au profit de la garantie de l'assertabilité :

This account reduces truth to some abstraction from warrant, and derives the norm of truth from the warrant rule. Such an account can be called anti-realist, although the term could equally well be applied to account of content in which truth plays no role at all (Williamson 2000, 242).

Pour DeRose, le standard épistémique détermine les conditions d'assertabilité et influence les conditions de vérité des attributions de connaissance. Ce qui signifie que si les standards épistémiques sont bas, les conditions d'assertabilité sont assouplies et rendent *vraies* les assertions. Dans les cas de la banque, mis à part l'enjeu, c'est-à-dire les considérations pratiques de celui qui asserte, rien n'a changé. Pourtant, l'assertabilité est inversée. L'enjeu, ou l'importance de l'assertion, est donc, chez DeRose, une des sources possibles¹³ de la variabilité des standards épistémiques qui déterminent les conditions de vérité. Dans le contextualisme de DeRose, les assertions sont considérées comme vraies pour l'agent, ici et maintenant, et pas comme vraies, tout simplement. DeRose accepte le rôle minimal qu'accordent Engel, Tarski et Williamson à la vérité mais abandonne

¹³ DeRose suggère sans détail que celui qui asserte fixe le standard et que le contexte lui-même peut avoir une influence sur le standard épistémique en place. Il donne certains exemples comme dans la rue, dans un bar, dans un cours de philosophie ou devant une cour de justice. Trop peu pour établir des conditions de fixation du standard.

ensuite la conception de la vérité comme correspondance avec les faits, une partie centrale du réalisme de l'EEA de Williamson. L'emprunt de DeRose est injustifié et jette de la confusion sur la problématique de la norme de l'assertion. En refusant la thèse de Williamson sur la connaissance comme état mental factif, DeRose est incapable de rendre compte de ce que sont les conditions de vérité, de ce qu'il y a de normatif dans la vérité. Lorsque les conditions de vérité sont altérées, quelque chose change, mais DeRose ne dit pas quoi : « I will be engaged here in Volume I with the task of arguing that varying epistemic standards govern the truth-condition of knowledge-attributing sentences, leaving open the matter of how [...] that all works » (2009, 13). Du moins, il reste suffisamment vague pour avoir une position à la fois moins robuste et moins informative que celle de Williamson.

3.2.2 Les difficultés que représente la métaconnaissance pour DeRose

Selon DeRose, pour qu'une assertion soit réussie, on doit avoir la connaissance. Le résultat est que l'agent, pour être en mesure d'asserter sa propre connaissance, doit savoir qu'il sait, c'est-à-dire qu'il doit être en mesure d'asserter *je sais que je sais que p*. En ce sens, DeRose doit autoriser la transparence épistémique et normative, c'est-à-dire que l'agent doit avoir accès aux conditions de l'assertabilité et est aussi en mesure d'évaluer si son état mental satisfait ces conditions. DeRose explique que celui qui fixe le standard, celui qui asserte, a accès à ce standard. À défaut d'être toujours en mesure de le satisfaire, selon DeRose, l'agent sait s'il le satisfait ou non. Cette conception présente des faiblesses laissées inexplicées par DeRose. Par exemple, y a-t-il une différence entre la connaissance de premier ordre et la connaissance de deuxième ordre ? L'agent doit donc

savoir qu'il sait pour pouvoir asserter. Ce type de connexion pose problème à l'EEA de Williamson. La factivité était la condition à satisfaire pour assurer le lien entre l'état mental et le monde, ce qui rendait l'épistémologie de Williamson *fiable*. DeRose ne peut pas répondre à la question de manière informative alors que Williamson apporte une explication simple. La connaissance de premier ordre est obtenue par l'accès qu'a l'agent au monde. Mais qu'est-ce que la connaissance de deuxième ordre ? Williamson soutient qu'elle demeure possible dans les cas de tautologie. Sa rareté est due au fait que, selon Williamson, la relation entre l'état du monde et l'état mental de l'agent n'est pas de la même nature que la relation entre deux états mentaux. La première est causalement liée à l'état du monde alors que la seconde est complètement internalisée. La position de Williamson, à mon avis, rend mieux compte de ce qu'il y a d'inaccessible pour celui qui assertera, ce qu'il y a de nécessaire à l'assertion correcte; la correspondance entre son état mental et l'état du monde. Williamson limite, en conséquence, son analyse de la norme de l'assertion aux assertions faites à la première personne : si je ne suis pas en mesure de savoir si je sais, alors comment pourrais-je savoir si l'autre sait ? Selon Williamson, nous n'avons pas cet accès privilégié aux états épistémiques. L'EEA-R peine à expliquer ce phénomène. DeRose affirme ne pas être dans l'embarras à ce sujet. Il affirme simplement que la règle de l'assertion s'applique de la même façon pour les attributions de connaissance que pour tous les autres types d'assertion (2009, 107).

3.2.3 Le difficile traitement du scepticisme

Selon DeRose, l'argument du langage ordinaire permet de répondre aux sceptiques en ce qu'il explique la différence dans les conditions de vérité par une

différence dans le standard épistémique. En quelque sorte, DeRose accepte le scepticisme, c'est-à-dire que DeRose accepte l'idée qu'il soit possible de faire monter le standard épistémique si haut qu'il devient inatteignable, par des manœuvres conversationnelles appropriées, élargissant ainsi le champ des possibilités pertinentes (2009, 41). Cependant, il explique que dans une situation conversationnelle ordinaire, le standard est relativement bas et souvent satisfait. En effet, l'argument du langage ordinaire tourne autour du fait que lorsque le sceptique ne produit pas de telles manœuvres, le standard demeure satisfaisable, mais tout de même changeant suivant les manœuvres ordinaires. Lorsque le sceptique fait monter le standard épistémique de manière extrême, son assertion est vraie lorsqu'il attribue l'ignorance. Pourquoi une utilisation ordinaire ou habituelle serait-elle nécessairement « correcte » ? Pourquoi accepter les manœuvres du sceptique ?

DeRose ne résiste pas au scepticisme. Il cherche, à cet égard, à ne pas prendre position affirmant qu'il le fera dans son prochain volume. Mais le contextualisme de DeRose demeure incapable de résister aux manœuvres conversationnelles du sceptique. Le contextualiste admet que le sceptique dit quelque chose de vrai lorsqu'il rejette nos connaissances, puisque le rejet est fait dans un contexte où le standard épistémique est très exigeant et est fixé par le sceptique lui-même. Williamson répond directement à ce type d'argument. Pour Williamson, il n'y a qu'un seul standard épistémique. Selon lui, l'agent sait à la condition qu'il soit dans un état mental factif. Si le sceptique effectue sa manœuvre et que le standard change, Williamson soutient que les conditions d'assertabilité ont varié sans que les conditions de vérité soient affectées de telle sorte que le sceptique dit quelque chose de faux lorsqu'il dit *tu ne sais pas si tu as des mains*.

Le sceptique crée un contexte dans lequel il devient interdit de dire ce que l'on sait. Cette explication de Williamson est plus satisfaisante que le silence de DeRose, qui laisse le sceptique neutraliser la connaissance.

Celui qui cherche à suivre DeRose ajouterait sans doute que son explication permet de résister au sceptique lorsque cela vaut le coup. DeRose explique qu'il est possible de résister aux manœuvres conversationnelles du sceptique. Il suffit de spécifier que nos assertions sont faites dans un contexte où le standard épistémique est relativement faible :

What we fail to realize, according to the contextualist solution, is that the skeptic's present denials that we know various things are perfectly compatible with our ordinary claims to know those very propositions. Once we realize this, we can see how both the skeptic's denials of knowledge and our ordinary attributions of knowledge can be correct (DeRose 1995, 5).

Les manœuvres pour faire changer le contexte seront alors nulles, étant donné que l'assertion n'est pas faite dans le contexte exigeant. Dans un certains sens, celui qui asserte a un droit de veto sur la détermination du standard épistémique : « If they don't let him get away with changing the score, then he does not succeed in changing the score » (2009, 140). Pourtant, il semble que DeRose soutient également l'idée selon laquelle le standard le plus haut prévaut et qu'il est plus aisé de faire monter le standard que de le faire descendre. Comme si celui qui utilise le standard épistémique le plus exigeant prévalait de manière générale (2009, 136). Au final, comme DeRose ne spécifie pas comment pourrait s'effectuer ces changements de standards, le lecteur doit se contenter de cette explication superficielle et implicite sur le difficile traitement du scepticisme

dans la philosophie de DeRose. L'EEA de Williamson est à la fois plus plausible et plus satisfaisante sur ce point.

3.2.4 Une distinction entre deux niveaux de garantie épistémique

L'EEA-R de DeRose est moins rigide que celle de Williamson en ce qu'elle permet deux niveaux de garantie. La position de Williamson ne tient compte que d'un seul type de garantie. Weiner fournit une explication de la signification de cette distinction entre les deux types de garanties. Le premier niveau de garantie implique la factivité, la vérité, la correspondance avec le monde :

For Williamson, the knowledge rule 'gives the condition on which a speaker has the *authority* to make an assertion' (*Knowledge and Its Limits* 257; original emphasis). So there is no secondary propriety for assertions; only knowledge warrants assertion, and in the absence of knowledge an assertion is a failure. The asserter may have acted reasonably if it was reasonable for her to believe that she knew what she asserted, but her assertion is still unwarranted (Weiner 2007, 188).

Ce premier niveau de garantie, le seul niveau de garantie épistémique chez Williamson, tend à montrer que son EEA est forte, exigeante du point de vue de la position épistémique nécessaire pour asserter correctement. L'assertion est garantie à ce premier niveau seulement si la règle est effectivement respectée, si l'agent *sait* ce qu'il asserte. Si c'est le cas, l'assertion est garantie, correcte, puisque la connaissance implique la vérité. Ce niveau d'exigence provient du fait que l'EEA de Williamson fait peser une contrainte externe sur la connaissance. L'assertion doit être dans un rapport causal avec le monde pour être correcte. Il ne suffit pas de croire que l'on sait pour que l'assertion soit autorisée. DeRose refuse la relation causale entre la connaissance et le monde et

abandonne en conséquence le rôle de transfert d'autorité de l'assertion. Il propose un second niveau de garantie qui ne requiert pas le lien factif qu'exige la position de Williamson :

DeRose holds that the knowledge rule gives rise to 'a kind of secondary propriety/impropriety' in that the speaker who reasonably believes that she knows what she asserts 'would in some secondary sense be asserting properly' even though the primary sense of appropriate assertion requires actually knowing what you assert (Weiner 2007, 188).

Le second niveau est en ce sens incomplet. C'est-à-dire que la règle est brisée, donc l'assertion est défectueuse, mais l'agent qui la brise n'est pas condamnable pour cette défectuosité. Du moins, pas selon DeRose:

The knowledge account of assertion would lead us to expect that though such speakers are breaking the rule for assertion, they are blameless for doing so and their assertions are warranted in a secondary way, since they reasonably take themselves to know what they assert (2009, 94).

Autrement dit, DeRose estime que l'EEA est compatible avec l'idée selon laquelle l'agent qui asserte une fausseté peut ne pas être condamnable au second niveau étant donné qu'il cherchait à obéir à la règle. L'explication que propose DeRose implique une norme affaiblie en ce que les conditions de satisfaction de l'assertion réussie sont relaxées. Chez DeRose l'assertion est correcte si elle est garantie contre la critique des agents impliqués. DeRose transforme l'EEA d'une manière à rendre les conditions de vérité des assertions sensibles aux variations contextuelles. La position de Williamson permet de mettre en évidence le fait que tant l'assertion que celui qui asserte sont à critiquer pour l'assertion défectueuse. Ce n'est plus le cas chez DeRose. Williamson explique que d'échouer à respecter une règle n'est pas aussi condamnable que

d'abandonner la règle. Cependant, fait-il valoir, d'un point de vue strictement épistémologique, il s'agit tout de même d'un échec. Autrement dit, un agent ne peut pas transmettre correctement, par l'assertion, le contenu d'une connaissance qu'il ne possède pas. L'EEA-R de DeRose propose une règle pour l'assertion qui est plutôt complexe. Elle norme tous les assertions, mais elle n'exige pas de rapport causal avec le monde, seulement une sorte de tolérance contextuelle. En tenant compte de cette distinction entre deux niveaux de justification, DeRose complexifie l'EEA de Williamson de manière à ne pas poursuivre dans la voie proposée. Williamson favorise une EEA simple. Une EEA qui permet à celui qui asserte d'avoir une cible invariante; il faut savoir pour asserter correctement. Avec ses niveaux de garantie, DeRose affaiblie et rend confuse son EEA-R. Cette confusion met en relief le caractère litigieux de l'emprunt que fait DeRose à Williamson.

Conclusion

Au final, on note plusieurs raisons de favoriser l'EEA de Williamson sur celle de DeRose. L'EEA originale est plus simple, plus robuste et plus informative. En liant intrinsèquement l'assertabilité aux conditions de vérité, DeRose propose un contextualisme contenant un élément radicalement réaliste qui ne cadre pas avec sa conception minimalement antiréaliste des conditions de vérité. Les arguments de DeRose échouent à convaincre de la pertinence de l'emprunt qu'il fait à Williamson. Comme l'explique Leite, le travail de Williamson ne permet pas le contextualisme de DeRose et, encore moins, ne fournit aucun argument en sa faveur :

Keith DeRose has recently argued that the contextual

variability of appropriate assertion, together with the knowledge account of assertion, yields a direct argument that 'knows' is semantically context-sensitive. The argument fails because of an equivocation on the notion of warranted assertability. Once the equivocation is removed, it can be seen that the invariantist can retain the knowledge account of assertion and explain the contextual variability of appropriate assertion by appealing to Williamson's suggestion that practical and conversational considerations can influence the extent to which adherence to the constitutive norm of assertion matters (Leite 2007, 111).

Les considérations pratiques d'un contexte déterminent les conditions de l'assertabilité sans avoir la force d'altérer l'état épistémique de l'agent. L'invariantisme, l'externalisme et le réalisme dont fait preuve l'EEA de Williamson ne commandent ni ne permettent le contextualisme proposé par DeRose. En mettant en relief cette distance entre les deux EEA, le chapitre permet d'éclaircir la position de Williamson tout en insistant sur sa robustesse et sa valeur informative.

Conclusion du mémoire

Lorsque je gagne à un jeu, j'espère que cela soit sans équivoque. Mon envie de gagner est en ce sens conditionnelle au total respect des règles. Je ne veux pas qu'on puisse revenir contre ma victoire en arguant que j'ai triché, que j'ai débordé les règles. Il en va de même pour ma pratique de l'assertion, mon envie d'être épistémiquement responsable, de bien comprendre ce qu'est la connaissance et ce que cela prend pour asserter correctement. Toutes ces raisons ont directement motivé mon enquête sur la force normative de la connaissance. Williamson (2000) répond directement à plusieurs de ces interrogations et c'est la principale raison pour laquelle son explication épistémique de l'assertion est au cœur de ce mémoire.

La solution proposée permet l'utilisation de la connaissance pour expliquer les autres concepts. Cette perspective normative que choisit Williamson sur l'assertion lui permet de débiter une nouvelle enquête, une recherche qui suppose un renversement. Il ne cherche pas à expliquer ce qu'est la connaissance, mais bien à dégager la force de son effet sur nos pratiques assertoriques.

Le premier chapitre a permis de justifier la perspective purement épistémologique, radicalement réaliste et strictement externaliste que Williamson développe. Selon cette perspective, l'assertion est *réussie* si elle est garantie contre les critiques de nature purement épistémique. Autrement dit, les critiques qui sont d'une autre nature ne sont pas considérées comme *pertinentes* pour normer l'assertion dans son rôle épistémique. L'EEA de Williamson offre une garantie qui exclut la possibilité d'une critique épistémologique. Les contraintes sémantiques y ont été jugées comme nécessaires mais

insuffisantes à fournir le type de garantie recherchée pour l'assertion. Les facteurs pragmatiques ont été relégués au second plan comme étant ni nécessaires ni suffisants. Selon les conclusions du premier chapitre, seule la perspective épistémologique permet de dégager le rôle spécifique de l'assertion. Ce premier chapitre de développement a permis de contextualiser le lecteur, lui indiquer la perspective normative choisie dans l'explication du rôle de la connaissance pour l'assertion.

Le deuxième chapitre a mis en relief les particularités de l'EEA de Williamson. Dans cette explication, le concept de connaissance sert directement à élucider le sens des autres notions en jeu. La représentation plus complète que cela permet des notions comme règle *constitutive*, état mental *factif*, et *élément probant* augmente la plausibilité de sa position. De plus, son explication permet d'élucider certains problèmes philosophiques comme le paradoxe de Moore, le paradoxe de la loterie et la défectuosité de certains patrons conversationnels. Ces éléments montrent que sa position est à la fois robuste et informative. Non seulement ce chapitre permet de répondre aux plus importants questionnements soulevés par la problématique, mais informe en plus sur ce qu'il y a de déterminant dans la perspective choisie par Williamson.

Le dernier chapitre a permis de clarifier le sens des notions utilisées par Williamson en les contrastant avec le point de vue de DeRose. L'exposition de ce contraste est directement motivée par plusieurs raisons qui favorisent l'EEA de Williamson sur celle de DeRose. Les conclusions de ce dernier chapitre ont permis de comprendre comment l'EEA originale est plus simple, plus robuste et plus informative que celle de DeRose. Les conclusions montrent clairement que la position de Williamson est incompatible avec celle de DeRose. Les considérations pratiques d'un contexte

permettent d'affecter l'assertabilité sans avoir la force d'altérer l'état épistémique de l'agent alors que les considérations sémantiques sont nécessaires mais insuffisantes pour normer l'assertion. Cette incompatibilité entre les deux EEA permet d'éclaircir la position de Williamson tout en insistant sur sa robustesse et sa valeur informative.

La pertinence de ce mémoire réside dans les clarifications du rôle épistémologique de l'assertion. L'assertion a une fonction spécifique qui concerne la transmission de la connaissance. Chercher à respecter une règle qui permet de garantir nos assertions, c'est être épistémiquement responsable et favoriser le déploiement de la connaissance et des prises de décisions épistémologiquement éclairées. La réussite, dans bien des domaines, dépend directement de la responsabilité épistémique de ceux qui assertent.

Le présent mémoire demeure relativement modeste en ce qu'il ne fait qu'éclaircir les fondements de l'épistémologie de Williamson. Il est difficile d'admettre que la règle norme la pratique si on lui accorde si peu d'importance. Il n'en demeure pas moins que l'EEA de Williamson fournit les balises nécessaires pour déterminer ce que doit être la responsabilité épistémique.

Références

- Adler, Jonathan E. 1996. Transmitting knowledge. *Noûs* 30(1): 99-111.
- Baumann, Peter. 2010. The case for contextualism. *Analysis* 70(1): 149-60.
- . 2008. Contextualism and the factivity problem. *Philosophy and phenomenological Research* 76(3): 580-602.
- . 2006. Information, closure, and knowledge: On Jäger's objection to Dretske. *Erkenntnis: An International Journal of Analytic Philosophy* 64(3): 403-8.
- Black, Tim. 2005. Classic invariantism, relevance and warranted assertability maneuvers. *Philosophical Quarterly* 55(219): 328-36.
- Blackson, Thomas A. 2004. An invalid argument for contextualism. *Philosophy and Phenomenological Research* 68(2): 344-5.
- Boghossian, Paul A. 2003. The normativity of content. *Noûs-Supplement: Philosophical Issues* 13: 31-45.
- Brown, Jessica. 2008. The knowledge norm for assertion. *Noûs-Supplement: Philosophical Issues* 18: 89-103.
- . 2005. Adapt or die: The death of invariantism? *Philosophical Quarterly* 55(219): 263-85.
- . 2005. Comparing contextualism and invariantism on the correctness of contextualist intuitions. *Grazer Philosophische Studien: Internationale Zeitschrift Für Analytische Philosophie* 69: 71-99.
- Brueckner, Anthony. 2005. Knowledge, evidence, and skepticism according to Williamson. *Philosophy and Phenomenological Research* 70(2): 436-43.
- Cohen, Stewart. 1987. Knowledge, context, and social standards. *Synthese: An International Journal for Epistemology, Methodology and Philosophy of Science* 73: 3-26.
- . 1986. Knowledge and context. *Journal of Philosophy* 83: 574-83.
- DeRose, Keith. 2009. *The Case for Contextualism: Knowledge, Skepticism, and Context, Vol. 1*. Oxford: Clarendon Press.
- . 2005. The ordinary language basis for contextualism, and the new invariantism. *Philosophical Quarterly* 55(219): 172-98.

- . 2004. The problem with subject-sensitive invariantism. *Philosophy and Phenomenological Research* 68(2): 346-50.
- . 2002. Assertion, knowledge, and context. *Philosophical Review* 111(2): 167-203.
- . 2000. Now you know it, now you don't. Dans *The Proceedings of the Twentieth World Congress of Philosophy, Volume 5: Epistemology*. Charlottesville: Philosophy Documentation Center.
- . 1996. Knowledge, assertion and lotteries. *Australasian Journal of Philosophy* 74(4): 568-79.
- . 1995. Solving the skeptical problem. *Philosophical Review* 104(1): 1.
- . 1992. Contextualism and knowledge attributions. *Philosophy and Phenomenological Research* 52(4): 913-29.
- Dodd, Dylan. 2007. Why Williamson should be a sceptic? *Philosophical Quarterly* 57(229): 635-49.
- Engel, Pascal. 2008a. Comment rester insensible. *Revue Philosophique de la France et de l'étranger*, 2008, vol.198, 4: 477-81.
- . 2008b. In what sense is knowledge the norm of assertion? *Grazer Philosophische Studien: Internationale Zeitschrift Für Analytische Philosophie* 77: 45-59.
- . 1989. *La norme du vrai: philosophie de la logique*. Paris: Gallimard.
- Fantl, Jeremy, et Matthew McGrath. 2002. Evidence, pragmatics, and justification. *Philosophical Review* 111(1): 67-94.
- Gettier, Edmund L. 1963. Is justified true belief knowledge? *Analysis* 23: 121-3.
- Goldberg, Sanford C. 2009. The knowledge account of assertion and the nature of testimonial knowledge. Dans *Williamson on Knowledge*. Oxford: Oxford University Press.
- Goldman, Alvin. 2009. Williamson on knowledge and evidence. Dans *Williamson on Knowledge*. Oxford: Oxford University Press.
- Grice, Paul. 1989. *Studies in the Way of Words*. Cambridge: Harvard University Press.

- . 1979. *Logique et conversation, communications*, no spécial 30, Seuil, Paris, pp.57-72, tr. de 'Logic and conversation', 1975.
- Granger, Gilles-Gaston et al. 1974. Alfred Tarski. *Logique, sémantique, métamathématique*, 1923-1944, 2 volumes, Paris, Armand Colin.
- Hawthorne, John. 2004. *Knowledge and Lotteries*. Oxford: Clarendon Press.
- Hindriks, Frank. 2007. The status of the knowledge account of assertion. *Linguistics and Philosophy* 30(3): 393-406.
- Iacono, Leo. 2008. Warranted assertability maneuvers and the rules of assertion. *Pacific Philosophical Quarterly* 89(4): 460-9.
- Joyce, Jim. 2004. Williamson on evidence and knowledge. *Philosophical Books* 45(4): 296-305.
- Kvanvig, Jonathan. 2009. Assertion, knowledge, and lotteries. Dans *Williamson on Knowledge*. Oxford: Oxford University Press.
- Lackey, Jennifer. 2007. Norms of assertion. *Noûs* 41(4): 594-626.
- Leite, Adam. 2007. How to link assertion and knowledge without going contextualist: A reply to DeRose's 'Assertion, knowledge, and context'. *Philosophical Studies: An International Journal for Philosophy in the Analytic Tradition* 134(2): 111-29.
- Lewis, David. 1996. Elusive knowledge. *Australasian Journal of Philosophy* 74(4): 549-67.
- Moore, George Edward. 1959. *Philosophical Papers*. NY: Macmillan.
- . Casimir (Lewy). 1962. *Commonplace Book, 1919-1953*. NY: Macmillan.
- Plantinga, Alvin. 1997. Warrant and accidentally true belief. *Analysis* 57(2): 140-5.
- . 1995. Warrant and proper function. *International Philosophical Quarterly* 35(1): 109-12.
- . 1995. Warrant: The current debate. *International Philosophical Quarterly* 35(1): 109-12.
- Reed, Baron. 2010. A defense of stable invariantism. *Noûs* 44(2): 224-44.
- Rivenc, François. 2000. Sémantique et vérité: De Tarski à Davidson. *Dialogue: Canadian Philosophical Review* 39(2): 394-6.

- Rorty, Richard, et Pascal Engel. 2007. *What's the Use of Truth?* New York: Columbia University Press.
- Rysiew, Patrick. 2005. Contesting contextualism. *Grazer Philosophische Studien: Internationale Zeitschrift Für Analytische Philosophie* 69: 51-69.
- . 2001. The context-sensitivity of knowledge attributions. *Noûs* 35(4): 477-514.
- Shieber, Joseph. 2009. Epistemological contextualism and the knowledge account of assertion. *Philosophia: Philosophical Quarterly of Israel* 37(1): 169-81.
- Smith, Deborah C. 2005. Warranted assertibility and the norms of assertoric practice: Why truth and warranted assertibility are not coincident norms. *Ratio: An International Journal of Analytic Philosophy* 18(2): 206-20.
- Sosa, Ernest, Jaegwon Kim, et Jeremy Fantl. (éd.) 2008. *Epistemology: An Anthology (Second Edition)*. Malden MA: Blackwell Publishing.
- Stanley, Jason. 2004. On the linguistic basis for contextualism. *Philosophical Studies: An International Journal for Philosophy in the Analytic Tradition* 119(1-2): 119-46.
- Steup, Matthias (éd.), et Ernest (éd.) Sosa. 2005. *Contemporary Debates in Epistemology*. Malden MA: Blackwell Publishing.
- Tarski, Alfred, et J. H. (Trans) Woodger. 1983. *Logic, Semantics, Meta-Mathematics*. Indianapolis: Hackett.
- Unger, Peter. 1975. *Ignorance: A Case for Scepticism*. Oxford: Clarendon Press.
- Weatherson, Brian. 2005. Can we do without pragmatic encroachment? *Noûs-Supplement: Philosophical Perspectives* 19: 417-43.
- Weiner, Matt. 2007. Norms of assertion. *Philosophy Compass* 2(2): 187-95.
- . 2006. Are all conversational implicatures cancellable? *Analysis*: 127-30.
- Williamson, Timothy. 2009. Précis of 'The Philosophy of Philosophy'. *Philosophical Studies: An International Journal for Philosophy in the Analytic Tradition* 145(3): 431-4.
- . 2007. Philosophical knowledge and knowledge of counterfactuals. *Grazer Philosophische Studien: Internationale Zeitschrift Für Analytische Philosophie* 74: 89-123.
- . 2007. *The Philosophy of Philosophy*. Oxford: Blackwell Publishers 332.

- . 2005. Contextualism, subject-sensitive invariantism and knowledge of knowledge. *Philosophical Quarterly* 55(219): 213-35.
- Williamson, Timothy. 2000. *Knowledge and its Limits*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2000. Scepticism and evidence. *Philosophy and Phenomenological Research* 60(3): 613-28.
- . 1999. Skepticism, semantic externalism, and Keith's mom. *Southern Journal of Philosophy* 38: 149-58.
- . 1997. Knowledge as evidence. *Mind: A Quarterly Review of Philosophy* 106(424): 717-41.
- . 1996. Knowing and asserting. *Philosophical Review* 105(4): 489-523.
- . 1996. *Vagueness*. New York: Routledge.
- . 1995. Does assertibility satisfy the 'S4' axiom? *Critica: Revista Hispanoamericana De Filosofia* 27(81): 3-25.
- . 1995. Is knowing a state of mind? *Mind: A Quarterly Review of Philosophy* 104(415): 533-65.
- . 1994. Never say never. *Topoi: An International Review of Philosophy* 13(2): 135-45.
- . 1992. Inexact knowledge. *Mind: A Quarterly Review of Philosophy* 101(402): 217-42.